Ville de Gex

Gex, le 6 octobre 2016

16/01/MB/EB/DP N°08

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND, Maire

Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINCK, VENARRE
Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, MOREL-CASTÉRAN, MOISAN, GILLET, Adjoints.
Messieurs BERTHIER, DANGUY, HELLET, PELLETIER, SIGAUD, CHARPENTIER, AMIOTTE, JUILLARD, DUBOUT,
Mesdames BEERT, HUMBERT, MARET, REYGROBELLET, SALVI, ZELLER-PLANTÉ, FORSTMANN et CHARRE.

POUVOIRS : Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme COURT,
Mr CADOUX donne pouvoir à Mr ROBBEZ,
Mr DESAY donne pouvoir à Mr PELLÉ,
Mr IVANEZ donne pouvoir à Mme MOISAN,
Mme JUHAS donne pourvoir à Mme HUMBERT,
Mr TURIN donne pouvoir à Mr CHARPENTIER.

SECRÉTAIRE : Madame Madeleine HUMBERT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 23 septembre 2016)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

1) Décision modificative n°3 – Budget Commune 2016,
2) Décision modificative n°2 – Budget ZA 2016,
3) Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire – réforme des rythmes scolaires,
4) Modification autorisation de programme – crédit de paiement pour l'extension de l'école de Parozet,
5) Convention relative à l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers entre la Communauté de Communes du Pays de Gex et la Commune de Gex,
6) Convention Ain Profession Sport,
7) Foncier – Projet urbain « Cœur de Ville » - acquisition propriété « Orange »,
8) Projet urbain « cœur-de-ville » - lancement de la consultation en vue de l'attribution de la Concession d'Aménagement
9) Constitution de la commission aménagement du quartier cœur-de-ville, adoption de son règlement intérieur et désignation de la personne habilitée au titre de l'article R.300-9 du code de l'urbanisme
10) Convention-cadre avec la CCPG – APE 2016/2017.
11) Convention d'utilisation de locaux au bâtiment relais à la zone artisanale de l'Aiglette – Institut de Percussion du Pays de Gex

COMMISSIONS :

1) Commission Urbanisme extraordinaire du 20 septembre 2016,
2) Commission Urbanisme du 22 septembre 2016,
3) Commission Voirie – Bâtiment - Espaces Verts - Environnement du 28 septembre 2016,
4) Commission des Finances du 15 septembre 2016.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture des décisions :
  - Gex'L en musique 10 septembre 2016 – contrat de cession de droits de représentation du concert « L'appel du 5 » - association « Les Carnibals »,
  - Réfection des façades de l'école Perdtemps et de l'ancienne prison – maîtrise d'œuvre – acte d'engagement – Atelier du Triangle,
  - Marché d'entretien de six voiries – acte d'engagement – Société Eiffage,
  - Mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure – aménagement de la route de Pitegny et d'un trottoir rue de Gex-la-Ville – acte d'engagement – BET CIERA,
  - Mission de contrôle technique pour 140 m² de construction modulaire « Les Libellules » - acte d'engagement – QUALICONSULT,
  - Gex'L en musique 10 septembre 2016 – contrat d'engagement « ULTIMA RATIO » - Société GVA PROSTUDIOS
  - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'implantation d'un skate park et d'un city stade – acte d'engagement – ATELIER MV
  - Réhabilitation des façades de l'école Perdtemps et de la bibliothèque – Lot 7 – sous-traitance RDV ÉTANCHÉITÉ
  - Déplacement et ajout de constructions modulaires « Les Libellules » - Lot n°1 : constructions modulaires – acte d'engagement – Entreprise MCM,
  - Déplacement et ajout de constructions modulaires « Les Libellules » - Lot n°4 : électricité – acte d'engagement – Entreprise ALPEDRELEC,
  - Déplacement et ajout de constructions modulaires « Les Libellules » - Lot n°2 : VRD gros œuvre – acte d'engagement – Entreprise ROUX TP,
  - Déplacement et ajout de constructions modulaires « Les Libellules » - Lot n°3 : serrurerie – acte d'engagement – entreprise DE SA

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE 2016

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, compte tenu des modifications proposées, sera équilibrée à : 18 650 436.98 € (17 377 961.98 € +1 272 475.00 €)

➢ ***DÉPENSES :***

Un certain nombre de modifications portent sur des réductions de crédits :

- *16 : remboursement emprunt* *-10 000.00 €*
- *172174 et 1721179 (23) : remboursement d'avances aux entreprises sur un marché, elles ont été prévues 2 fois* *-58 366.21€*
- *184043 : matériel 2015 mairie : terminé* *-27 948.15 €*
- *184045 : matériel 2016 : il était prévu de lancer une consultation pour renouveler logiciel RH, celle-ci n'a pas été engagée :* *-40 000.00 €*
- *184046 : TBI ; nous avions prévu 70 000 €* *-10 000.00 €*
- *172191 : acquisition terrains : acquisition des terrains au bord du Journans* *-110 000.00 €*

D'autres modifications portent sur des lancements d'opérations nouvelles :

- *172203 : skate Parc :* *350 000.00 €*
- *172233 : confortement de l'avenue Francis Blanchard* *25 000.00 €*
- *172234 : trottoirs avenue des Tilleuls à hauteur du monument aux morts* *50 000.00 €*
- *180027 : chaudière à l'école Perdtemps* *50 000.00 €*
- *240000 : acquisition du bâtiment Orange (explication dans le dossier concernant cette affaire à l'OJ)* *490 000.00 €*
- *172225 : acquisition d'un terrain permettant d'améliorer la qualité de la voie rue de l'Oudar* *+ 5 000.00 €*
- *184044 : changement du standard téléphonique* *+ 15 000.00 €*
- *184047 : acquisition de mobilier scolaire pour satisfaire à l'ouverture éventuelle de classes* *+ 4 000.00 €*
- *206028 : acquisitions de barrières supplémentaires « type Courchevel »* *3 000.00 €*
- *242018 : changement chauffe-eau vestiaires* *10 000.00 €*

Des compléments de crédits pour certaines opérations :

- *516006 : déplacement bâtiment Derde* *10 000.00 €*
- *221025 : complément de crédits pour l'acquisition de l'emplacement réservé près de l'école Parozet* *+ 7 789.36 €*
- *172214 : rue du Commerce, dépassement des crédits prévus (installation plots d'éclairage)* *+32 000.00 €*
- *172222 : plantations d'arbres av. des Tilleuls, (utilisation crédits prévus pour pose coussin lyonnais)* *+10 000.00 €*

- *184044 : accessibilité Mairie* *+25 000.00 €*
- *184045 : ajout pour logiciel gestion des accès* *10 000.00 €*
- *206027 : panneaux façade Perdtemps, insuffisance de crédits* *10 000.00 €*
- *206030 : façades boulodrome, insuffisance de crédits* *11 000.00 €*
- *503028 : insuffisance de crédits pour acquisitions véhicules* *12 000.00 €*
- *234020 : reprise étanchéité et fenêtre appartement toit ascenseur* *31 000.00 €*
- *172186 : mur Gambetta* *6 000.00 €*
- *172174 : Haut du Creux du Loup* *+ 50 000.00 €*

Le reste des crédits disponibles, 312 000 €, étant affecté à l'extension de l'école Parozet.

➢ ***RECETTES :***

Les modifications portent :

- *sur le transfert en investissement des crédits dégagés et des recettes supplémentaires de fonctionnement,*
- *outre le changement d'imputation du FCTVA, le montant de celui-ci est augmenté de 50 000 € au vu de l'état transmis aux services de l'État,*
- *l'inscription des différentes subventions notifiées depuis la dernière décision budgétaire :*
  - ✓ *subvention de l'État pour le skate-parc, l'accessibilité PMR piscine et l'extension de l'école,*
  - ✓ *subvention du Département pour les pistes cyclables,*
  - ✓ *subvention et prêt de la CAF sans intérêt pour le centre de loisirs.*

Virement de la section de fonctionnement : 498 675.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement est équilibrée à 20 576 024.89 € (20 469 024.89 € + 107 000.00 €)

➢ ***DÉPENSES :***

Nous avions relevé, lors du vote du CA 2015, que les services avaient tendance à se ménager des marges importantes lors de l'établissement des prévisions.

Ceux-ci ont donc été appelés à réduire ces marges ; c'est ainsi 228 000 € qui sont retirés en dépenses.

Ajustement des frais financiers en fonction des évolutions de taux - 60 000.00 €

Par ailleurs, nous réduisons la participation de la Commune au budget ZA de 106 000.00 € puisqu'une subvention de l'État nous a été notifiée pour 106 000.00 €.

L'ensemble des réductions de crédits en dépenses et les recettes supplémentaires ci-dessous nous permettent de transférer en investissement 498 675.00 €.

Nous prévoyons un crédit supplémentaire de 25 €/élève pour les quatre établissements ayant connu des augmentations d'effectifs conséquentes :

École Parozet élémentaire, écoles Perdtemps maternelle et élémentaire, école Vertes Campagnes maternelle, soit + 2 325.00 €.

➢ ***RECETTES :***

Nous inscrivons la quote-part due par la Commune de DIVONNE pour l'acquisition des terrains du SDIS : 107 000.00 €.

REMARQUE :

Monsieur AMIOTTE : *« Il y a une erreur dans le total des dépenses de fonctionnement, c'est 18 650 436.98 € et non 18 652 761.98 €. »*

Monsieur le Maire : *« C'est exact. »*

♦ DÉLIBÉRATION

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE 2016

VU la note de synthèse,

VU le budget 2016,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 15 septembre 2016,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du budget 2016 présentées dans le document annexé à la présente.

Le budget de la Commune, après ces modifications, sera équilibré à ***18 650 436.98 €*** en investissement et à ***20 576 024.89 €*** en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications proposées dans le document annexé à la présente.

Mesdames FORSTMANN et CHARRE, Messieurs CHARPENTIER, TURIN (procuration), AMIOTTE, JUILLARD et DUBOUT se sont abstenus.

2. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ZA 2016

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis le vote du BS, la Commune a reçu la notification d'une aide de l'État de 106 000.00 € sur le fond de soutien aux interventions des collectivités locales.

Ceci nous permet de réduire d'autant le montant de la participation communale, qui était, au stade du BS, fixée à 593 827.06 €

♦ DÉLIBÉRATION

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ZA 2016

VU la note de synthèse,

VU le budget 2016,

VU le compte-rendu de la Commission des Finances du 15 septembre 2016,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du budget ZA proposées dans le document annexé à la présente.

Le budget de la ZA, après ces modifications, sera équilibré à 507 827.06 € en fonctionnement. La section investissement demeure inchangée à 672 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications proposées dans le document annexé à la présente.

3. RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE – RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de procéder au recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire pour animer les temps d'activités périscolaires.

La réglementation des cumuls d'activités permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

La rémunération est fixée par le décret 66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du MEN du 26 juillet 2010. Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, cette rémunération sera soumise aux cotisations suivantes, CSG, CRDS, 1% solidarité et RAF.

Au regard des effectifs de rentrée scolaire, il convient de procéder au recrutement d'enseignants au titre des activités accessoires pour l'animation des TAP.

♦ DÉLIBÉRATION

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

VU la note de synthèse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 66-7878 du 14 octobre 1966 et la note de service du MEN du 26 juillet 2014 réglementant la rémunération des enseignants dans le cadre des activités accessoires,

Vu la délibération n°130 du 15 juillet 2014,

Vu la délibération n°2015-DEL079 du 15 octobre 2015,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au recrutement d'enseignants au titre des activités accessoires pour l'animation des TAP au regard des effectifs de rentrée,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au recrutement de 2 enseignants supplémentaires et de fixer la rémunération afférent à cette activité accessoire à 24.04€/brut.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter 2 fonctionnaires du MEN supplémentaires pour assurer les taches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires, mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- **FIXE** le taux horaire de cette activité à 24.04 €/brut,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

4. MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDIT DE PAIEMENT POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE PAROZET

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 2 mars 2015, le Conseil Municipal a mis en place une autorisation de programme pour l'école Parozet et modifié le budget pour permettre à Monsieur le Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

Cette autorisation de programme a été modifiée à plusieurs reprises pour tenir compte de la mise en œuvre des travaux et des disponibilités financières.

Le budget prévisionnel estimé pour ce projet est de 8 640 000 €.

Actuellement cette somme n'est pas disponible en totalité sur l'exercice budgétaire.

Le 4 mai 2016, lors du vote du BS, l'autorisation de programme avait été définie comme suit :

Les travaux initiés en 2015, seront réalisés sur les exercices 2016-2017-2018-2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
crédits de paiement prévisionnels	238 760 €	3 403 905 €	3 236 095 €	1 761 241 €		8 640 001 €
recettes prévisionnelles						
fond propre	238 760 €	3 403 905 €				3 642 665 €
emprunt			477 781 €	885 113 €		1 362 894 €
subvention			432 372 €	876 128 €		1 308 500 €
PUP			2 325 942 €			2 325 942 €
	238 760 €	3 403 905 €	3 236 095 €	1 761 241 €		8 640 001 €

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable jusqu'à son annulation, sans limitation de durée et peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il vous est donc proposé de modifier l'autorisation de programme pour la construction de l'école PAROZET, étant précisé que la TVA est préfinancée sur les fonds libres.

- Proposition de modification :

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
crédits de paiement prévisionnels	238 760 €	4 929 622 €	0 €	3 290 619 €	181 000 €	8 640 001 €
recettes prévisionnelles						
fond propre	238 760 €	4 427 822 €		7 000 €		4 673 582 €
emprunt		61 900 €		1 300 994 €		1 362 894 €
subvention		439 900 €		150 000 €		589 900 €
PUP				1 832 625 €	181 000 €	2 013 625 €
	238 760 €	4 929 622 €	0 €	3 290 619 €	181 000 €	8 640 001 €

Le PUP des Contamines demeure en suspens dans l'attente des décisions suite au recours en instance.

<u>REMARQUES</u> :

Monsieur DUBOUT : *«Je ne comprends pas le lien entre l'autorisation de programme antérieure et celle qui nous est proposée. Comment passe-t-on de 3 403 905 € à 4 929 622 € ? »*

Monsieur BLÉAUT : *« Lors de la dernière modification de l'autorisation de programme, voté au BP 2016, ont été inscrits les crédits prévus.*

Lors du vote du BS, ont été repris les reports de l'année 2015.

BP : 500 000.00 €

BS : 3 403 904.89 €

Report : 713 717.11 €

Monsieur DUBOUT : *«Ce n'est pas transparent ».*

Monsieur le Maire : *« Comment ça ce n'est pas transparent. Le montant du programme est défini, les modifications sont faites en conséquence, c'est impossible de déterminer précisément les crédits qui seront effectivement consommés sur l'exercice à prévoir. Il y a donc nécessairement des ajustements. »*

Monsieur AMIOTTE : *« Pourquoi le montant du PUP est-il diminué dans l'autorisation de programme ? »*

Monsieur BLÉAUT : *« Le PUP n'apporte pas que des financements pour l'école. »*

Monsieur le Maire : *« Le montant du PUP des Contamines n'a pas diminué, il est toujours équivalent au montant défini à l'origine. Par contre ce montant n'est pas destiné au seul financement de l'école. »*

♦ DÉLIBÉRATION

MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDIT DE PAIEMENT POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE DE PAROZET

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 4 mai 2016,

VU la Commission des Finances du 15 septembre 2016,

VU le budget 2016,

VU la délibération du 8 décembre 2014 portant sur le programme d'extension de l'école Parozet,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier, de la manière suivante, l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP), pour l'extension de l'école PAROZET :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
crédits de paiement prévisionnels	238 760 €	4 929 622 €	0 €	3 290 619 €	181 000 €	8 640 001 €
recettes prévisionnelles						
fond propre	238 760 €	4 427 822 €		7 000 €		4 673 582 €
emprunt		61 900 €		1 300 994 €		1 362 894 €
subvention		439 900 €		150 000 €		589 900 €
PUP				1 832 625 €	181 000 €	2 013 625 €
	238 760 €	4 929 622 €	0 €	3 290 619 €	181 000 €	8 640 001 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2016, indiqués dans le tableau ci-dessus.

Madame CHARRE et Monsieur DUBOUT se sont abstenus.

5. CONVENTION RELATIVE A L'ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS DE DÉCHETS IRRÉGULIERS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX (CCPG) ET LA COMMUNE DE GEX

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence Gestion et Valorisation des Déchets, la CCPG installe sur le domaine public de la Commune des équipements de collecte suivants :

- conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères,
- conteneurs aériens ou semi-enterrés pour la collecte du tri sélectif.

Le constat étant fait de la récurrence de dépôts de déchets divers laissés par les usagers en pied de ces équipements, il convient de définir le rôle de la CCPG et des Communes pour l'enlèvement de ces dépôts dits irréguliers, ainsi que les conditions financières de la prise en charge de ces enlèvements.

REMARQUES :

Monsieur DUBOUT : *« Nous ne sommes pas contre l'objet de la convention. Est-ce que la Commune a communiqué dans l'objectif de sensibiliser la population au respect des conditions de collecte ? »*

Monsieur le Maire : *La communication a été faite, on peut toujours en refaire mais la communication n'est entendue que par ceux qui respectent le principe.*

Un gros travail a été fait avec les syndics, beaucoup jouent le jeu et dans ces cas des améliorations ont été constatées.

Nous avons un gros problème au centre-ville : Église, place de l'Appétit, rue Reverchon, outre les pannes mécaniques, nous avons beaucoup de difficultés avec les usagers qui trichent en déposant leurs ordures ménagères sans s'inscrire dans le cadre en ayant sollicité leur badge auprès de la CCPG.

La Police Municipale a fait son travail en ouvrant les sacs et en verbalisant chaque fois que le déposant du sac pouvait être identifié, mais ce système à ses limites et les contrevenants évitent de laisser des papiers permettant de déterminer la provenance des déchets.

Nous serons donc amener à disposer des caméras vidéos dans le développement de ce parc pour contrôler les dépôts illégaux. Je regrette d'être astreint à cette extrémité.

Actuellement nos services récupèrent à peu près 180 sacs par semaine sur les 3 sites précités. On relève beaucoup de choses sur les réseaux sociaux se rapportant à la Redevance Incitative.

Je souligne cependant qu'il n'y a pas de système parfait, le dispositif antérieur avait aussi ses inconvénients : dépose de déchets en dehors des jours de collecte et dispersion par les chiens des ordures. »

Monsieur PELLETIER : *« Il y a des personnes possédant des badges qui ne les utilisent pas, il a été demandé de vérifier l'utilisation des badges. »*

Monsieur le Maire : *« Un état a été fait, mais la problématique n'est pas uniquement celle de la Commune de Gex, elle concerne l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Gex. C'est une tâche considérable de faire un relevé systématique, il ne peut être que ponctuel. »*

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION RELATIVE A L'ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS DE DÉCHETS IRRÉGULIERS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE GEX

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint à la présente,

CONSIDÉRANT qu'une convention doit être établie entre la Communauté de Communes du Pays de Gex et la Commune concernant l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-joint,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. CONVENTION AVEC AIN PROFESSION SPORT

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Il a été proposé aux écoles élémentaires publiques de la ville de mettre à disposition au gymnase le Turet un intervenant en gymnastique durant l'année scolaire 2016/2017.
L'école Parozet a répondu favorablement. Comme l'an passé, la Commune a donc fait appel à l'association « Ain Profession Sport » pour mener ces activités avec du personnel qualifié.
Le besoin établi pour cette année scolaire est le suivant :

- 2.50 h par semaine scolaire du 3 novembre 2016 au 7 juillet 2017

soit un total de 67.5 h pour l'année scolaire 2016/2017, pour un coût total de 3 780 € (frais de gestion de contrat et d'adhésion annuelle compris).

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION AVEC AIN PROFESSION SPORT

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention ci-joint,

VU le budget 2016,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer une convention avec « Ain Profession Sport » pour l'encadrement des activités sportives des élèves des écoles publiques de la ville,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association « Ain Profession Sport »» pour la mise à disposition d'un intervenant en gymnastique durant l'année scolaire 2016/2017, pour un montant de 3 780 € (frais de gestion de contrat et d'adhésion annuelle compris).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention joint à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7. FONCIER – PROJET URBAIN « CŒUR DE VILLE » - ACQUISITION PROPRIÉTÉ « ORANGE »

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Au cours de l'année 2015, la société « Orange » a fait part à la Commune de son intention de céder partiellement sa propriété cadastrée AI 649, située dans le centre-ville de Gex, rue des Acacias. Ce terrain, d'une superficie cadastrale de 2 029 m², se compose d'un bâtiment s'élevant sur trois niveaux : sous-sol, rez-de-chaussée et 1er étage, pour une surface bâtie de 1 946 m², et d'un pylône technique.

Le bâtiment accueille un site technique de la société « Orange »qui doit être maintenu. La vente proposée par « Orange » est envisagée dans le cadre d'une division en volumes.

La division d'un ensemble immobilier en volumes permet à chaque propriétaire d'appliquer librement, à l'intérieur de son volume, le régime de propriété de son choix. Chaque propriétaire se doit cependant de respecter les servitudes constituées et les documents règlementaires et contractuels applicables que sont l'état descriptif de division en lots et le cahier des charges.

La cession à la Commune porterait :

- terrain : en totalité, à l'exception de l'emprise au sol du pylône et des équipements liés à cette structure.
- bâti : une partie du rez-de-chaussée : 251,10 m² et le premier étage : 633,60 m² soit au total 885,10 m².

La vente prévoit également la mise en place de différents types de servitudes au profit de la société « Orange » :

- servitude de passage pour un accès piétons et véhicules à leur partie de bâtiment et aux équipements techniques, pour les réseaux de télécommunication, et pour le réseau d'eau potable et le câble d'alimentation électrique ;
- servitude de protection des faisceaux hertziens et mobiles ;
- servitude de rejets et de prises d'air, d'extraction d'air nécessaire au fonctionnement du groupe électrogène ;
- servitude d'implantation temporaire d'un groupe électrogène.

Dans les ensembles immobiliers complexes où la division verticale est nécessaire, l'intérêt de la division en volumes consiste à proposer une organisation différente de celle de la copropriété.

La division en volumes évite ainsi la création d'une indivision, en permettant l'existence de volumes privatifs autonomes les uns des autres, et évite également la création de parties communes par la constitution uniquement de rapport de servitudes.

La mise en place d'une division en volumes s'appuie sur la rédaction d'un état descriptif de division en volumes (EDDV) qui décrit l'état descriptif de division du bien immobilier, les réseaux de servitudes, les statuts de l'association syndicale et le cahier des charges.

Le cahier des charges fixe, quant à lui, les règles de fonctionnement de l'ensemble immobilier, le respect du règlement étant assuré par l'association syndicale libre (ASL) créée à cet effet.

La situation du site «Orange » en centre-ville, la superficie de terrain et de bâtiment cédés constitue pour la ville une opportunité qu'elle ne peut négliger au regard des objectifs affichés dans le cadre du projet urbain « Cœur de Ville ».

Le service des Domaines a estimé la propriété à 440 000 euros, avec une marge de négociation de 10% ; la Commune a proposé d'acquérir ce bien au prix de 450 000 euros conformément à l'état descriptif de division et au cahier des charges annexé à la présente.

Par courrier en date du 22 août 2016, la société «Orange » a accepté cette proposition.

♦ DÉLIBÉRATION

FONCIER – PROJET URBAIN « CŒUR DE VILLE » - ACQUISITION PROPRIÉTÉ « ORANGE »

VU la note de synthèse,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 janvier 2011, modifié le 28 janvier 2016,

VU l'avis des domaines en date du 24 février 2016,

VU l'accord de la société « Orange » en date du 22 août 2016,

VU l'état descriptif de division en volume annexé à la présente,

VU le cahier des charges annexé à la présente et les servitudes consenties par les parties à l'acte,

VU le projet de division en volumes immobiliers,

VU le budget 2016,

CONSIDÉRANT que la cession partielle du site « Orange » est une opportunité pour la Commune dans le cadre du projet urbain « Cœur de Ville »,

CONSIDÉRANT que le prix de cette acquisition proposée à 450 000 € est conforme à l'avis des Domaines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** d'acquérir en volumes les biens tels qu'ils sont décrits à l'état descriptif annexé pour un montant de 450 000 €, à savoir :
  - le terrain: en totalité, à l'exception de l'emprise au sol du pylône et des équipements liés à cette structure.
  - le bâti: une partie du rez-de-chaussée, 251,10 m² et le premier étage, 633,60 m² soit au total 885,10 m².
  - et dans les conditions définies au cahier des charges annexées.
- ✓ **CONSENT** les servitudes suivantes sur ces biens :
  - servitude de passage pour un accès piétons et véhicules à leur partie de bâtiment et aux équipements techniques, pour les réseaux de télécommunication, et pour le réseau d'eau potable et le câble d'alimentation électrique ;
  - servitude de protection des faisceaux hertziens et mobiles ;
  - servitude de rejets et de prises d'air, d'extraction d'air nécessaire au fonctionnement du groupe électrogène ;
  - servitude d'implantation temporaire d'un groupe électrogène.
- ✓ **DIT** que les frais annexes (acte notarié) liés à cette acquisition seront supportés par la Commune,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant ainsi que les actes se rapportant aux servitudes consenties par les deux parties à l'acte.

8. PROJET URBAIN « CŒUR-DE-VILLE » LANCEMENT DE LA CONSULTATION EN VUE DE L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a lancé en 2015 le projet urbain «Gex-Coeur-de-Ville» notamment pour redynamiser l'activité commerciale du centre-ville et rendre plus lisible l'espace public de la Place du Jura.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- redynamiser l'économie et l'attractivité commerciale du centre-ville,
- rendre plus lisible l'espace public situé Place du Jura,
- réaménager la voirie départementale, avenue de la Poste,

- réorganiser les flux et les stationnements en lien avec l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS),
- améliorer les modes doux et les liaisons piétonnes entre le centre ancien, la Place du Jura et le Parc des Cèdres,
- développer les offres de services et d'équipements collectifs et publics (pôle culturel,...).

Dans le cadre d'une 1ère phase de concertation préalable, organisée entre le 14 octobre et le 15 décembre 2015, la Collectivité a travaillé avec la population à l'élaboration de trois scénarios d'aménagement qui intègrent les critères cités précédemment.

Par délibération en date 07 mars 2016, cette 1ère phase a été prolongée par le lancement d'une concertation volontaire au titre de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération en date du 11 juillet 2016, la Commune a tiré le bilan de la concertation et annoncé sa volonté de mettre en œuvre ce projet dans le cadre d'une concession d'aménagement.

En effet, au vu de la complexité de l'opération, et considérant que la Commune ne dispose pas des moyens humains pour réaliser cette opération d'aménagement en régie, il est proposé au conseil municipal de confier à un prestataire extérieur (« le concessionnaire aménageur »), l'aménagement du quartier « Cœur-de-ville ».

La concession a pour objet de confier au concessionnaire retenu à l'issue de la consultation, la maîtrise d'ouvrage des travaux et des équipements concourant à l'opération ainsi que la réalisation des études et missions nécessaires à leur exécution. Il pourra également être chargé par le concédant d'acquérir des biens nécessaires à la réalisation de l'opération et de procéder à la vente, à la location ou à la concession des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession.

La valeur de la concession d'aménagement (qui est égale au produit total de l'opération pour le concessionnaire) étant évaluée à un montant supérieur au seuil européen publié au Journal officiel de la République française, soit la somme de 5 225 000 euros HT, l'attribution de la concession d'aménagement est subordonnée à une procédure de publicité impérative, mise en œuvre par le concédant selon des délais stricts, afin de permettre la présentation de plusieurs offres concurrentes.

Il est proposé dans ce cadre de transférer au concessionnaire le risque d'exploitation pour la réalisation de cette opération, tel que le permettent les dispositions du Code de l'urbanisme, de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

Il est également proposé d'analyser successivement les candidatures, puis dans un second temps, les offres des candidats admis en nombre limité à pouvoir en présenter une, tel que le permettent les textes susvisés.

Il convient de valider ces principes et d'autoriser le lancement de la procédure de consultation pour le choix de l'aménageur.

♦ DÉLIBÉRATION

PROJET URBAIN « CŒUR-DE-VILLE » LANCEMENT DE LA CONSULTATION EN VUE DE L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

VU la note de synthèse,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions,

VU le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.300-4 à R.300-9 relatifs aux concessions d'aménagement transférant un risque économique,

VU la délibération du 07 mars 2016 lançant la concertation au titre de l'article R.300-2 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du 11 juillet 2016 relative au choix du scénario d'aménagement et au bilan de la concertation,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour désigner un concessionnaire aménageur pour cette opération,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE,** dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier « Cœur-de-ville », le lancement d'une consultation d'aménageurs avec transfert du risque d'exploitation, suivant une procédure restreinte, en application notamment des dispositions des articles R.300-4 à R.300-9 du Code de l'Urbanisme;

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer tout document relatif à ladite procédure.

9. CONSTITUTION DE LA COMMISSION AMÉNAGEMENT « CŒUR-DE-VILLE », ADOPTION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DÉSIGNATION DE LA PERSONNE HABILITÉE AU TITRE DE L'ARTICLE R.300-9 DU CODE DE L'URBANISME

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a lancé en 2015 le projet urbain «Gex-Cœur-de-Ville» notamment pour redynamiser l'activité commerciale du centre-ville et rendre plus lisible l'espace public de la Place du Jura.

Il rappelle que, par délibération en date du 11 juillet 2016, la Commune a tiré le bilan de la concertation et annoncé sa volonté de mettre en œuvre ce projet dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Il rappelle également qu'il a été fait le choix de confier l'aménagement et l'équipement de ce secteur à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et L. 300-5 du Code de l'urbanisme.

En outre, il a été décidé de lancer la procédure de concession d'aménagement suivant, notamment, les articles R. 300-4 à R. 300-9 du Code de l'urbanisme.

L'article R. 300-9 du Code de l'urbanisme précise que « lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, l'organe délibérant désigne en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement de la négociation prévue à l'article 46 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession. Il désigne la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure. »

L'organe délibérant choisit le concessionnaire, sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention et au vu de l'avis ou des avis émis par la commission.

S'agissant de la commission, le Code de l'urbanisme se limite à cet article, afin de laisser une certaine liberté aux Collectivités.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de préciser le fonctionnement de cet organe au sein d'un règlement intérieur spécifique.

La présente délibération a donc pour objets :

- ✓ la constitution d'une commission dédiée au projet, on la nommera commission ''aménagement « Cœur de Ville» '' ;
- ✓ l'adoption du règlement intérieur de la commission ''aménagement « Cœur de Ville» '' ;
- ✓ la désignation de la personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention.

♦ DÉLIBÉRATION

1. Constitution de la commission ''aménagement « Cœur de Ville »''

Dans le cadre de la concession d'aménagement, il est nécessaire que le Conseil Municipal élise en son sein les membres composant la commission ''aménagement « Cœur de Ville» ''.

Monsieur le Maire rappelle que la commission sera réunie pour analyser les candidatures et propositions et émettre un avis avant l'engagement de discussions par la personne habilitée.

Nonobstant, les avis émis par la commission sont des avis simples qui ne lient ni la personne habilitée à engager les discussions avec les candidats et à signer la convention, ni le conseil municipal.

L'article R. 300-9 du Code de l'urbanisme précise les modalités d'élection des membres de la commission : « l'organe délibérant désigne en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues ».

Le Code de l'urbanisme prévoit donc expressément que la commission ne soit constituée que d'élus.

Leur nombre n'est toutefois pas défini. Il est donc proposé de fixer la composition de la commission à cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants est un scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Comme l'impose le Code général des collectivités territoriales, l'élection se déroule par vote à bulletin secret, sauf si le conseil décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Un délai de cinq minutes sera ainsi laissé à l'assemblée pour présenter des candidats aux postes à pourvoir.

2. **Adoption du règlement intérieur de la commission "aménagement « Cœur de ville»"**

En outre, un règlement intérieur définissant les règles applicables aux membres de la commission, à l'organisation et à la préparation de la commission ainsi qu'au déroulement des réunions est nécessaire et sera donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

3. **Désignation de la personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention**

L'article R. 300-9 du Code de l'urbanisme prévoit que « l'organe délibérant désigne (...) la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure. L'organe délibérant choisit le concessionnaire, sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention et au vu de l'avis ou des avis émis par la commission ».

Il appartient donc au conseil municipal de désigner en son sein la personne habilitée à engager les discussions mentionnées à l'article R. 300-9 du Code de l'urbanisme et à signer la concession d'aménagement. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure.

Un délai de cinq minutes sera ainsi laissé à l'assemblée pour présenter des candidats aux postes à pourvoir.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

VU la note de synthèse,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions,

VU le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 300-4 à R. 300-9 relatifs aux concessions d'aménagement transférant un risque économique,

VU la délibération du 11 juillet 2016 relative au choix du scénario d'aménagement et au bilan de la concertation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT la nécessité d'instaurer les organes concourant à la signature de la concession d'aménagement,

- ✓ **FIXE** le nombre de membres de la commission "aménagement Cœur de Ville»" à cinq ;
- ✓ **DÉSIGNE** les membres de la commission "aménagement « Cœur-de-Ville» " comme suit :

SONT CANDIDATS

Titulaires :	Suppléants :
►VANEL-NORMANDIN Sandrine	►REYGROBELLET Véronique
►CRUYPENNINCK Benoit	►MARET Yvette
►PELLÉ Christian	►BEERT Dominique
►JUILLARD Guy	►CHARPENTIER Sébastien
►DUBOUT André	►CHARRE Muriel

La liste ayant obtenu 33 voix aura 5 sièges.

Madame VANEL-NORMANDIN,
Messieurs CRUYPENNINCK, PELLÉ, JUILLARD et DUBOUT sont donc élus membres titulaires de la commission "aménagement « Cœur-de-Ville» ".

Mesdames REYGROBELLET, MARET, BEERT, CHARRE,
Monsieur CHARPENTIER sont donc élus membres suppléants de la commission "aménagement « Cœur-de-Ville» ".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le règlement intérieur de la commission "aménagement « Cœur-de-Ville» " ci-joint;
- ✓ **DÉSIGNE** Monsieur le Maire ou son représentant, en qualité de personne habilitée à engager des discussions, à signer la concession d'aménagement et à saisir la commission à tout moment de la procédure conformément à l'article R. 300-9 du Code de l'urbanisme.

10. CONVENTION-CADRE AVEC LA CCPG – APE 2016/2017

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

En septembre dernier, la ville de Gex a passé une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) pour l'encadrement de deux activités aux APE, du 8 septembre 2016 au 14 octobre 2016, le service Éducation au Développement Durable (EDD) proposant des interventions aux scolaires.

Les animations présentées lors de cette première période (sensibilisation à la pollution sonore) rencontrent un vif intérêt auprès des élèves.

Dans ce cadre, il est proposé de passer une nouvelle convention-cadre avec la CCPG afin de renouveler cette expérience du 3 novembre 2016 au 16 décembre 2016, dans les mêmes conditions, soit deux interventions par semaine.

Le coût horaire de ces interventions est de 28,57 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention-cadre.

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION-CADRE AVEC LA CCPG – APE 2016/2017

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention ci-joint,

VU le budget 2016,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les conditions partenariales entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Gex dans le cadre des Activités Péri-Éducatives pour l'année scolaire 2016/2017,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention-cadre à intervenir avec la CCPG pour deux interventions par semaine, du 3 novembre 2016 au 16 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention-cadre joint à la présente,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

11. CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX AU BÂTIMENT RELAIS A LA ZA DE L'AIGLETTE – INSTITUT DE PERCUSSION DU PAYS DE GEX

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

L'association « Institut de Percussion du Pays de Gex », dont l'objet est la divulgation et la promotion de la musique instrumentale et l'aide à la perception auditive des musiques d'ensemble ainsi que l'éveil et l'enseignement musical du plus grand nombre, et la participation à ou l'organisation de tout événement musical ; et, de manière générale, faire le nécessaire en vue de la réalisation de l'objet, souhaite disposer de locaux à Gex.

Nous avions octroyé à cette association le 1er octobre 2014 un local de 80M² à la zone de l'Aiglette.

L'association, devant l'augmentation de ses effectifs, nous a sollicités pour obtenir un second local.

L'association ACANTHE qui occupait un local à l'Aiglette ayant dénoncé la convention, il est proposé d'attribuer celui-ci à l'Institut de Percussion du Pays de Gex.

Il vous est proposé de le mettre à disposition de cette association dans les conditions définies dans le bail.

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX AU BÂTIMENT RELAIS A LA ZA DE L'AIGLETTE – INSTITUT DE PERCUSSION DU PAYS DE GEX

VU la note de synthèse,

VU la convention jointe à la présente,

CONSIDÉRANT que la demande de Monsieur DESMARIS Rémi, représentant de l'association « Institut de Percussion du Pays de Gex » et les activités de l'association peuvent permettre le développement de l'offre culturelle dans notre Commune,

CONSIDÉRANT que l'Institut de Percussion du Pays de Gex, confronté à l'augmentation de ses effectifs, a sollicité la Commune pour l'attribution de nouveaux locaux,

CONSIDÉRANT qu'un local contigu à celui déjà occupé par l'association est disponible,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de mettre à disposition de l'association « Institut de Percussion du Pays de Gex », 2 locaux sis au bâtiment relais de l'Aiglette, au 1er étage à gauche et à

droite, chacun d'une superficie de 80 m², dans les conditions prévues dans la convention annexée à la présente pour un montant de 100 €/mois, à compter du 1er octobre 2016 ;

- de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise à disposition d'un local sis au bâtiment relais de l'Aiglette au profit de l'association « Institut de Percussion du Pays de Gex »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

12. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2016

Il a été présenté à la commission les conclusions de la première tranche des visites effectuées dans la ZA AIGLETTE Nord au cours de l'été 2016.

Rappel des règles du PLU :
Les constructions à usage d'habitation (sont admises) dans la mesure où :
- *Elles sont destinées au logement des personnes dont la présence permanente est nécessaire au fonctionnement ou à la surveillance de l'établissement ;*
- *Elles sont incluses dans le bâtiment abritant l'activité ;*
- *Leur surface de plancher ne dépasse pas 25% de la SHON du bâtiment, avec un maximum de 120 m²*

Types d'infraction :
- *Aux règles d'urbanisme en vigueur au regard du Plan Local d'Urbanisme*
- *Aux autorisations d'urbanisme – problème de conformité*

Monsieur Le Maire indique à la commission qu'au regard des constats, une classification des dossiers sera effectuée en fonction du degré d'infraction.
Des procès-verbaux seront dressés aux propriétaires se trouvant dans une situation d'illégalité grave et avérée.
Un courrier de mise en demeure de régulariser sera adressé aux propriétaires des dossiers présentant une situation régularisable.

13. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 22 SEPTEMBRE 2016

LES DOSSIERS PRESENTÉS DANS LE COMPTE RENDU SONT CEUX ARRÊTÉS ENTRE LE 08 JUILLET 2016 ET LE 22 SEPTEMBRE 2016 INCLUS						
ORDRE DU JOUR						
Les 5 permis de construire modificatifs et le permis d'aménager modificatif pour le projet « Les Contamines » déposés par la SLC PITANCE ont été présentés à la commission d'urbanisme. L'objet des modifications porte sur le dispositif de gestion des eaux pluviales.						
Référence du dossier	Titulaire de la demande	Adresse des travaux	Références cadastrales	Nature des travaux	Surface de plancher	Nature de la décision
DECLARATION PREALABLE (20 dossiers)						
DP00117316J9070	TROISSIN Jacky & Typhaine	2009 RUE DE PITEGNY	AY544	Édification d'une clôture + Implantation d'une pisicne	-	FAVORABLE
DP00117316J9067	FELIX Mickael	75 RUE DU CHATEAU	AI130	Ouvertures en toiture	-	FAVORABLE
DP00117316J9065	MICHEL Philippe	61 CHEMIN DU CRÊT	AC502, AC501	Abri de jardin	Créée : 11.50m²	FAVORABLE
DP00117316J9064	CROCHAT Pascal	1246 RUE DE LA FORET DE DISSE	AZ18	Réfection des menuiseries	-	FAVORABLE
DP00117316J9063	THABARD Philippe	604 RUE DE LA FOLATIERE	AN50	Ouvertures en façade et en toiture	-	FAVORABLE
DP00117316J9062	CRETIN Michel	317 IMPASSE DE L'ÉTANG	AC384	Surélévation partiel de l'habitation et + fermeture de l'abri voiture	Créée : 38m²	FAVORABLE
DP00117316J9061	MONDELLO SERGIO	2032 RUE DE PITEGNY	AY362	Abri voiture	-	FAVORABLE
DP00117316J9060	SAS PLENETUDE	189 RUE DE PITEGNY	AD131	Réfection des façades	-	FAVORABLE

DP00117316J9058	BARBEZAT Noëlle	320 CHEMIN DE L'EMBOUSSOIR	AP23, AP22	Réfection des façades	-	FAVORABLE
DP00117316J9057	PICAUD Cédric	356 CHEMIN DU CRET	AC398, AC399	Extension dans le prolongement du balcon	Créée : 12m²	FAVORABLE
DP00117316J9056	TRABLY RICHERD - Syndic immobilier	70 CHEMIN DE L'AIGLETTE	AD130	Isolation par l'extérieur + réfection des balcons	-	FAVORABLE
DP00117316J9054	TROISSIN Jacky & Typhaine	2009 RUE DE PITEGNY	AY544	Clôture + aménagement paysagers pour implanter une piscine	-	DEFAVORABLE
DP00117316J9053	BARE René	466 RUE DU CREUX DU LOUP	E756	Ouverture en toiture par une jacobine	Créée : 10m²	FAVORABLE
DP00117316J9052	CHAVES PEREIRA Dinis	117 RUE DU COMMERCE	AI487	Division d'un logement et deux logements	-	DEFAVORABLE
DP00117316J9050	AVENIR SYNDIC GESTION	346-348 RUE DE PRÉ BAILLY	AM63	Réfection des façades	-	FAVORABLE
DP00117316J9049	BOURLIER Chantal	64 RUE CHARLES HARENT	AI251	Réfection des menuiseries	-	FAVORABLE
DP00117316J9048	SCI GLAD INVEST	RUE DU CREUX DU LOUP	AC420	Division en vue de construire	-	FAVORABLE
DP00117316J9047	ERPELDING Frédéric	736 RUE DES VERTES CAMPAGNES	AP7, AP101, AP143	Auvent en bois	-	FAVORABLE
DP00117316J9046	PILLET Pierre	171 RUE DES TULIPIERS	AC214	Division en vue de construire	-	FAVORABLE
DP00117316J9043	DÉPARTEMENT DE L'AIN	AVENUE DE LA GARE - DES ALPES - RUE DE GENEVE	-	Aménagement des abords des routes départementales pour le BHNS	-	FAVORABLE

PERMIS DE CONSTRUIRE (12 dossiers)						
PC00117314J1031M01	BRAUNSHAUSEN Michel	54 IMPASSE SUR CREDETTE	AY166p	Implantation d'une clôture	-	FAVORABLE
PC00117315J1001M03	LACROIX Charlène	506 RUE DE PRE BAILLY	AM303	Agrandissement de l'extension	Créée : 62.03m²	FAVORABLE
PC00117316J1012	FONSECA GOMES Estevao & FERNANDES Sandra	584 ROUTE DE LA FAUCILLE	E967	Régularisation du changement de destination du garage en pièce à vivre + garage	Créée : 25m²	FAVORABLE
PC00117313J1012M01	SCCV OPEN AIR	152 IMPASSE DU RUISSEAU	E84, E85	Modifications mineurs (taille des ouvertures…)	-	FAVORABLE
PC00117316J1011	PEPKE Edward	104 IMPASSE SUR CREDETTE	AY564	Maison individuelle	Créée : 322m²	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00117316J1010 + AT00117316J0006	CCPG	115 PLACE GEORGES CHARPAK	AC526	Crèche provisoire	Créée : 625m²	FAVORABLE
PC00117315J1021M01	BORTOLOTTI Paul	CHEMIN RURAL DE L'AIGLETTE	AW125, AW127, AW126	Modification des zones de stockage	-	ANNULE
PC00117316J1008	DONNEN Vincent	RUE DE PITEGNY	AY545	Maison individuelle	Créée : 169.47m²	FAVORABLE
PC00117316J1007	STUMP Lucain	RUE DE L'OUDAR	AV133	Entrepôt + logement de fonction	-	ANNULE
PC00117316J1016	COURT Oliver	328 CHEMIN DE LA NOYELLE	E202, E200, E201	Rénovation du corps de ferme	-	DEFAVORABLE
PC00117316J1013	ROUSSEE Sébastien	CHEMIN DU BOIS DE LA MOTTE	E1127	Maison individuelle	-	DEFAVORABLE
PC00117316J1015	LYALL Duncan	936 RUE DU CREUX DU LOUP	E863, E865, E51, E862	Extension par une véranda	Créée : 20.14m²	FAVORABLE

REMARQUES :

Monsieur le Maire : *« Je voudrais apporter quelques précisions sur le dossier des Contamines.*

A propos du recours contre le permis, le seul point qui a suscité des observations du Tribunal Administratif, était la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales sis sur l'emplacement réservé. Le pétitionnaire dispose d'un délai de 3 mois pour présenter un permis modificatif. Ceci a été fait.

Les autres points soulevés par les requérants n'ont pas été retenus par le juge.

Nous avons échangé avec le promoteur sur les possibilités d'adaptation du projet. Celui-ci n'y est pas opposé, mais elles ne peuvent être que marginales et de gré à gré, nous ne disposons pas de levier. »

Monsieur CHARPENTIER : *« Notre liste « Solidaire pour l'avenir de Gex » est opposée à ce projet. On hérite d'une situation difficile, le problème des hauteurs demeure. »*

Monsieur le Maire : *« La situation est délicate. Je rappelle que la densification imposée par la réglementation d'urbanisme pourrait être plus importante : 364 logements sont prévus alors que 450 pourraient l'être sur la base des textes.*

Un retour en arrière n'est concevable qu'avec le consentement du promoteur et entraîne une modification du plan d'aménagement et de l'autorisation de construire et par conséquent le risque de nouveaux recours, ce que le promoteur, au vu des engagements consentis, ne peut accepter puisqu'il dispose d'une autorisation en règle.

Je soulignerais qu'une diminution de la densification pourrait, de plus, conduire le Préfet à intervenir.

Je n'ai pas envie de prendre ce risque. L'équilibre est difficile à trouver. »

Monsieur AMIOTTE : *« Comme le BHNS ne passe pas aux Vertes Campagnes, nous ne sommes pas astreints à cette densification ? »*

Monsieur le Maire : *« Je n'arrive même pas à croire ce que vous dîtes. Vous savez très bien que ceci n'est pas recevable.*

La densification de l'habitat, ne porte pas que sur l'axe du trajet du BHNS, mais sur une zone autour de celui-ci.

La densification n'est de plus pas liée au BHNS mais à un principe général d'urbanisme, lequel permet de réaliser des économies sur les infrastructures.

De plus, je souligne que la densification a un intérêt dans l'objectif de redynamisation du centre-ville : sujet qui nous préoccupe. »

Madame Sandrine VANEL-NORMANDIN : *« J'indique que le secteur des Vertes Campagnes sera bien desservi par le BHNS au travers d'une navette. »*

14. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE - BÂTIMENT - ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT DU 28 SEPTEMBRE 2016

- **Ecole de Parozet 221021**

Photos avancement du chantier écran ; extrait du CR du MOE.

Réunion de chantier le lundi à 13h30 sur place ;
Travaux en cours, premières élévations visibles ;
Grue 2 livraisons en cours ;
Livraisons des bâtiments échelonnées primaire mai 2017 et le solde en mai 2018.

<u>Voie de contournement</u> :
Installation d'un éclairage public avec réseau aérien en octobre.

<u>Extension du Parking</u> ;
Travaux réalisés semaine dernière.
Mémoire de travaux présenté par OPUS le MOE en date du 26 septembre 2016 ; montant des travaux 12949.20 € TTC.
Demande de devis à Eiffage pour un enduit bicouche.
Arrêté de circulation à faire selon proposition ci-dessous.
Schéma écran

Avis favorable de la Commission

<u>Présentation du projet d'extension de la cour côté école primaire et aménagement d'une dépose minute</u>
Plan architecte projection écran
Les travaux seront réalisés lors des vacances de la Toussaint.

Avis favorable de la Commission

Pour information, subventions :

- **DETR : 378 000 € confirmé le 13/7 courrier 9673 et 9389 ; demande de versement 30% le 29 août 2016 via annexe 1 ;**
- **CG01 : 150 000 € attendu selon courrier du 14 mars 2016 référence 3938 ; faire demande de versement selon les conditions ; en 2017 demande pour centre et restauration subvention attendue 117 000 € ;**
- **CAF reçu le 20 juillet 2016 référence 10 229 pour 61 895 € de prêt et 61 895 € de subvention.**

- **Chantier de la Mairie 184 044**

La salle des fêtes est terminée à 95%.
La partie Mairie doit être terminée le 14 octobre pour un déménagement programmé au vendredi 28 octobre.

<u>La banque d'accueil</u> est commandée à Ninet pour 6 834.46 € TTC.
Plan architecte à l'écran

Avis favorable de la Commission

Mobilier pour bureaux
Un devis pour des bureaux a été demandé à Manutan afin d'équiper spécifiquement les 4 bureaux étroits de l'entresol et de la comptabilité pour 3 668.14 € HT (4 bureaux, 4 caissons, 4 armoires basses).
Plan projet mobilier entresol MANUTAN écran
Tous les autres bureaux seront équipés avec le mobilier actuel.

Avis favorable de la Commission

Archives
Diffusion écran du plan des archives, du type d'étagères pour chaque local archive.
Linéaire archives 1 : 425 ml
Linéaire archives 2 (anciennes) : 264 ml
Transfert à organiser.

Agencement cuisine (four remise en température, frigo, évier double bac, lave-vaisselle, micro – ondes)
Diffusion écran du plan projet de l'architecte

Avis favorable de la Commission

Standard téléphonique
En DM3 a été inscrite la somme de 15 000 € TTC pour le changement du standard téléphonique.

Avenants

A prévoir selon devis connus ; en cours analyse chez Mr Vachetta

- **Entreprise Perrotin : 3 devis pour 2 505.36 € TTC + 1 910.52 € TTC + 612 € TTC**
- **entreprise Gontard : contrôle accès Bodet câblage report au R+2 pour 8 350.13 € TTC**
- **entreprise Gallia en attente**
- **entreprise Ninet en attente**

- **Programme voirie automne 2016**

Rue Marius Cadoz 172 218
Travaux programmés lors des vacances de Toussaint. Le fraisât sera récupéré pour les Libellules.
Rue de la Folatière 172 228
Travaux en cours yc centre ; reste le PATA à faire puis la signalisation et le marquage cyclable
Chemin du Crêt 172 229
Enrobés le 27 septembre ; PATA en suivant puis peintures.
Rue des Tilleul trottoirs 172 234 (50 000 € TTC en DM3)
Travaux en cours ; dépose des bordures existantes puis repose ; travaux terminés le 30 septembre.

Pistes cyclables rue de l'Oudar, rue Charpak 172 234
En attente des autorisations de passage Dynacité.

Budget 2017

A voir avec questions diverses

		Observations le 28 septembre
CCAS	Douches St Anges	Création de 2 cabines de douche à l'Italienne au R+1 et R+2 et peintures dans l'escalier principal ; travaux en cours. Inscription au budget CCAS ; prévisionnel 13 000 € TTC.
113000	Centre de secours	Construction du CS ; MOA par CD01 ; travaux programmés dès 2017 ; 38 000 € pour enfouissement Erdf sur 77 000 € TTC ; proposition initiale BP 2017 pour 38 000 € soit 50% de la somme ci-dessus. Attention terrain de 2 000 m² à intégrer au projet de la zone.
		Remarque de la Commission : il faut prévoir les sommes nécessaires pour les raccordements aux réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de télécom dans la zone pour l'accueil rapide d'une entreprise.
		Prévoir BP2017 38 000 € + 62 000 € réseaux divers soit 100 000 euros.
113001	Étude sortie centre de secours sur route de Divonne	Carrefour en T sur la route de Divonne ; étude préalable confiée à DYNAMIC CONCEPT. Dossier présenté en commission. Le dossier sera revu après l'intégration de l'éclairage et des remarques formulées au BE lundi 26 septembre 2016.
172132	Projet urbain centre- ville	Étude de sol en cours ; le BE GEO ARVES est retenu; rendu étude fin octobre. Étude Hydraulique et « volet loi sur l'eau » à lancer en octobre.
172136	Giratoire de château Gagneur	Plantations à faire. Le talus est préparé pour plantations à l'automne ; en attente du devis EV.
172143	Rénovation du parcours historique	voir Mrs Labrosse et Malgouverné en rdv pour faire un point.
172154	Acquisitions foncières	Propriétés : Mr Assenare 2100, Le Belvédère 2000. Propriété Bigeard 2970. Propriété Mely 800
172167	Pluvial Parozet travaux 2015/ 2016	La grave bitume a été mise en œuvre en septembre sur l'ensemble de la chaussée ; à charge financière partielle de MITHIEU pour la part correspondant aux affaissements de fouilles. Le solde à charge de la Commune pour dresser les profils. Les grilles de voirie et canalisations de rejet vers le fossé sont en place. La chaussée sera enrobée dans 6 mois avec participation du Conseil Départemental de l'Ain. Hydrétude MOE de l'opération pour le compte de la Commune doit établir le bilan économique de cette opération.

172168	Rétention Creux du Loup	En attente avis des Domaines pour la Baronnie.
172174	**Voirie Creux du Loup (DM3)**	Travaux terminés ; DGD du MOE CIERA : 742 825 € TTC. Avenant à prévoir 18 821.85 € HT. Besoin de 50 000 euros en DM pour insuffisance de crédit sur cette opération pour le trottoir à gauche en montant, non prévu initialement. Bilan lors de la prochaine commission sur coût global de cette opération.
172175	Chemin du Bois de la Motte	Reste à supprimer les poteaux 3 en bois et 2 en béton et à raccorder au réseau ; demande Erdf puis Edf en cours.
172177	Trottoir et chaussée route de Pitegny (caserne pompiers à accès Chauvilly)	Présentation du dossier en séance depuis la caserne des pompiers jusqu'à l'Oudar soit 500 ml. Proposition d'arrêt de la mission de Moe CIERA à l'AVP ; 250 000 € HT nettement insuffisant. Le Bureau d'étude CIERA doit établir le chiffrage et dossier technique aussi pour la partie Oudar / chemin d'accès à Chauvilly soit environ 300 mètres. Des acquisitions foncières sont à prévoir aux abords de la caserne pompiers. La CCPG doit être interrogée pour la pose de conduites d'eau ou d'assainissement. Budget prévisionnel 580 000 euros pour : • travaux 450 000 € HT • MOE 6% : 27 000 € HT • publicité : 2 000 € HT • aléas divers : 5 000 € HT
		La Commission demande que des économies soient trouvées
		Inscription au BP2017 à réétudier sur la base de 600 000 € TTC.
172177	Route de Pitegny ; Impasse des Vignes et Campos	Problème récurrent d'écoulement d'eaux pluviales en base de la route de Pitegny ; fossé saturé et ruptures de pente. 2 chantiers à réaliser en base de la route de Pitegny • devis juillet 2016 pour 4598.37 € pour un chantier (grille) • pour le deuxième chantier (grilles de voirie et exutoire) r, En attente de l'accord d'un propriétaire…Devis à solliciter ensuite auprès de Desbiolles et Eiffage. **Proposition pour budget 2017 la somme de 25 000 € TTC**
172179	Boucle des Vertes Campagnes	Travaux terminés ; des arrachements sont signalés sur le parking bas ; la réparation est prévue.

172186	**Murs de la ville 2016 (DM3)**	Rapport SIRADEX livré ; Besoin de 8 266.00 € TTC pour mur Gambetta et 1 500 € TTC pour mur de parement pierre Hauteville trésorerie. Les travaux ont été confirmés à Gallia en septembre 2016. A engager dès vote du BS 2016. DM3, 6 000 euros ont été inscrits pour réaliser cette opération.
172191	Acquisitions terrains (Mr Benoit-Lison et Mr Paulet)	terrain PAULET ; en cours
172191	Acquisition Mr Colnot	en cours
172191	Emplacement réservé « Emery »	En cours **proposition pour budget 2017 à finaliser.**
172199	Eclairage public 2015	Dalle parking des Cèdres fait pour 4 464 € TTC ; 7 434 € pour suppression de lampes à vapeur de mercure installation d'horloges astro programmation horaire pour 4 134 €.
172203	**skate Park (DM 3)**	350 000 inscrits en DM 2016 pour attribution des marchés de travaux en fin d'année. Une subvention a été demandée au Conseil Départemental de l'Ain au titre de la DT (référence 107 899) ; pas de réponse attribution d'une subvention de 79 550 euros au titre du FSIPL le 20 juin 2016 par courrier 9475. présentation du dossier AVP en commission Budget prévisionnel Travaux 320 000 € HT ; Moe 25 000 € HT; Géotech. 4 000 € HT; Pub 2 000 € HT; Topo 2000 € HT : Total 353 000 € HT *1.2 = 423 600 € HT ; 425 000 € TTC Cahier des charges géotech à remettre le 30 septembre par BV ; Consultation VH le 3 octobre ; Mission G4 ; Retour des offres le 10 octobre. Retro planning : AAPC le lundi 21/11 ; Remise des offres le mardi 13/12 ; Commission MAPA le mardi 20/12 ; Attribution le mercredi 21/12 ; Engagements des marchés le 21/12. Réunion PROJET dans 4 semaines et remise du BAT du panneau affichage dans 4 semaines **Demande inscription au BP 2017 de 75 000 € TTC**
172205	Terrain filière bois	à revoir au BS 2017
172206	trottoir Gex la Ville	CIERA est le Bureau d'étude retenu pour MOE. En attente des enfouissements ; Électrification pour 60666 et GC télécom pour 17 000. Tubes éclairage public 10 000 € ; seront fait en octobre 2016 (réunion de démarrage le 28/9 sur place). Présentation du dossier AVP du BET CIERA en séance ;

		au dessus de l'estimation des services soit 150 000 € HT de travaux. Proposition d'arrêt de la MOE à l'AVP pour relance d'une consultation de MOE sur une base précise
		La Commission demande que le projet soit revu notamment sur les espaces végétalisés à redistribuer.
		budget prévisionnel euros pour 368 000 € TTC (les enfouissements sont déjà budgétés sur 2016) • travaux : 280 000 € HT • MOE : 20 000 € HT • publicité : 2 000 € HT • aléas divers : 5 000 € HT **proposition au BP 2017 pour 370 000 € TTC**
172207	Passerelle Pitegny	Travaux terminés; en attente de la facturation pour passerelle (Eija) et gabions (Desbiolles).
172208	Fontaine rue de Paris	Travaux à faire par Desbiolles en octobre ; régulation du débit des fontaines mairie, Perdtemps et les 4 goulettes.
172209	Accès au Bief Pré de l'Étang	Travaux terminés en attente de facturation.
172214	**Rue du Commerce voirie (DM3)**	Travaux terminés ; décompte reçu pour 290 000 € TTC selon CIERA. En DM 3, 32 000 euros de compléments de crédits notamment pour l'éclairage, les reprises d'enrobé rue de la Fontaine et PV bordures en pierres. Des réserves techniques sont encore à lever par les Entreprises. Bilan global lors de la prochaine commission.
172215	Rue de Genève	travaux terminés.
172217	Rue des Terreaux (libellé sedit)	Des factures ont été payées sur 172 217 au lieu de 172 224 ; revoir factures et engagements.
172217	Illuminations (n'apparait pas sedit)	Programmeur et réassort stock.
172217	Saleuse mat voirie 2016 (n'apparait pas sedit)	Saleuse 10 711 € TTC.
172217	Mobilier de voirie 2016 et petit matériel voirie.	Budget 2016 : 2 500 € pour du petit matériel de voirie, 40 barrières pour 5 000 €, 100 potelets pour 8 000 €, poubelles et caninettes 6 000 €, bancs et tables pour 21 000 €.
172218	Voirie rue Marius Cadoz et Chemin de Belle Ferme	Travaux vacances Toussaint ; 53 113 € TTC rue M. Cadoz et 8 613 € TTC chemin de belle ferme.
172219	Rue de Bonnarche	Création d'une piste cyclable et piéton en matière du Salève à droite en descendant : 25 090 € TTC ; en attente accord Dynacité ; travaux confiés à Desbiolles au MABDC.
172220	Côte aux Dindes	Murs

172221	Emboussoir trottoirs et vitesse	Réduction de la vitesse ; trottoirs accessibles PMR et Vélos / Piétons ; sécurisation des piétons et pistes cyclables ; 20 000 € TTC au budget 2016. Devis reçus le 20 septembre après visite sur le terrain : • devis mises aux normes PMR pour 10 771.38 € TTC (sera imputé sur « pistes cyclables). • 50 mètres de barrières bois simples lisses et 4 coussins berlinois yc signalétique pour 21 192 € TTC. *avis favorable de la Commission*
172222	**Plantation tilleuls (DM3)**	Plantation de 7 arbres. Travaux automne 2016. En attente du devis Desbiolles. 12 600 € dépensés sur cette imputation pour les coussins lyonnais sous la Côte aux Dindes ; inscription en DM3 de 10 000 euros pour compenser les crédits utilisés.
172223	PAVE 2016 (mise en accessibilité PMR)	Passages PMR à faire sur 2016 : entrée collège ; 2 unités Emboussoir ; demande de devis en attente. Peintures et résines PAVE commandées à Markosol ; mise en œuvre en cours en même temps que le traçage des pistes cyclables.
172225	Création d'un trottoir rue de l'Oudar trottoir (en lien avec 172167 pluvial Parozet)	Enrobés trottoir effectués sauf 2 secteurs en attente des raccordements SIEA ; dépose des réseaux aériens SIEA en novembre… sur cette opération reste à engager : 100 ml barrière à poser sur 2 murs différents ; collecte de devis en cours. Nouvel éclairage en place : récupération FALCO sur poteaux béton et pose sur mats verts 6028. Puissance des lampes SHP (sodium haute pression) : 70W
172225	**Acquisition Raymond (DM 3)**	En DM 3, 5 000 € TTC pour mener à bien la procédure d'acquisition.
172226	Pistes cyclables 2016	194 306 au budget 2016. *présentation du plan en commission* Marquage au sol en cours par Markosol et pose des panneaux en suivant par les ST ; prise d'arrêtés en cours avec PM. Rue de l'Oudar, rue Charpak et rue Bonnarche attente d' accord de Dynacité pour travaux Eiffage programmés et financés sur ce programme 172226. Rue de l'Oudar négociation en cours avec la copropriété. En attente devis Eiffage pour aménagement du carrefour de l'Aiglette (abaissement des 4 passages piétons pour PMR et vélo + agrandissement trottoir vers LIDL). 2 subventions pour 331 175 € ont été obtenues : • Du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la DT pour 120 000 € le 1/7/2016. Confirmation courrier 9157 reçu le 27 juin 2016 référence 9157. • FSIPL le 5/9 pour 211 575 €.

172226	Pistes cyclables 2017	projets 2017 : • PC mixte route Pitegny et une partie Rue de Gex la Ville ; il faudra bien identifier les coûts relatifs au PCycl dans le DCE travaux. • Liaison Camping vers réservoir Gex Cessy, Chemin de Parozet vers Econtour ; voir SD. • liaison stade Chauvilly depuis route Pitegny… ? à étudier • passerelle sur l'Oudar avenue des Alpes ; évaluation 15 000 € TTC **Proposition 100 000 euros pour BP 2017**
172228	Rue de la Folatière	Travaux en cours ; 74 430.96 € TTC ; reste peintures.
172229	Chemin du Crêt	Travaux en cours ; 81 059.34 € TTC ; reste peintures.
172230	Mise en souterrain réseaux aérien entre la place Perdtemps et la rue de Rogeland sur la rue de Paris.	En attente du dossier SIEA ; changement de l'éclairage public à prévoir ; le Conseil Départemental de l'Ain doit reprendre le tapis d'enrobés en 2017. Peut être des éléments d'ici le BP 2017 ?
172231	Avenue Blanchard mise en séparatif	Mélange eaux usées avec eaux pluviales ; débordement sur trottoir devant l'ancien Hôtel des Nations. Prévoir une mise en séparatif avec des travaux à charge de la Commune ; études en cours avec CCPG. **demande au BP 2017 de 30 000 euros**
172232	Eclairage public : rue de Rogeland lanterne et installation de régulateur	En cours.
172233	**Avenue Francis Blanchard soutènements (DM3)**	Le talus est en train de glisser suivant la pente ; signalé en mai 2016. MOE confiée à TECTA ; 100 000 euros en DM3 avancement du dossier : études de sols effectuées ; *coupe du futur talus avec gabions en pied vu en séance* Prévisionnel de l'ensemble opération 150 000 euros TTC dont 126 504.12 € pour les seuls travaux Travaux programmés au printemps 2017 ; protection du talus à faire au moyen d'une bâche pendant l'hiver 2016/2017. Vu agence Trably Richerd sur place le lundi 26 septembre la commune adresse un courrier pour fixer les conditions d'interventions et de remise en état. Accord de principe donné. **Demande au BP 2017 de 50 000 euros.**
172234	**Rue des Tilleuls trottoirs (DM3)**	travaux en cours Eiffage ; non prévu au BP2016. demande en DM3 de 50 000 € TTC.

172236	Déplacement RD 1005	Déplacement rd à prévoir en 2017/2018. MOE confiée à Ingérop pour la mission AVP (déjà fait) puis PRO demandé par le Conseil Départemental de l'Ain en urgence pour raccord avec projet CG01 pour le BHNS **demande BP 2017 de 100 000 euros pour études et sondages**
172237	Murs de la ville Chenaillette 2017	Fait suite étude SIRADEX ; **demande BP 2017 de 200 000 euros € TTC.**
172238	Mur église place côté rue de la Fontaine 2017	Fait suite étude SIRADEX ; **demande au BP 2017 de 40 000 euros.**
172239	Murs place Gambetta et terreaux 2017	Fait suite étude SIRADEX ; **demande au BP 2017 de 45 000 euros.**
172239	Rue des Terreaux visitation pavés résines et enrobes	Proposition? Estimation ST ; **demande au BP 2017 de 30 000 euros.**
172239	sol copeaux rigides autour des arbres Gambetta	Insérer un espace pour deux roues ; **demande au BP 2017 de 20 000 euros.**
172240	Mur de la Côte aux Dindes 2017	Fait suite étude SIRADEX ; attention propriété du mur à valider ; **demande au BP 2017 de 15 000 euros**
172242	PAVE 2017	**demande au BP 2017 de 20 000 euros**
172244	Rue Léone de Joinville et rue de l'Étraz	Reprofilage de la rue de l'Étraz sur 1025m² et pose de 2 coussins berlinois *Demande de la Commission de limiter à deux unités les ralentisseurs ; exploitants agricoles.* devis reçu le 20 septembre : 44 026.20 euros **demande au BP 2017 de 50 000 euros.**
172245	Illuminations	pas de nouvelles installations ; renouvellement des matériels pour ; **demande au BP 2017 de 10 000 euros.**
172245	Mobilier de voirie 2017	8 000 € pour 70 barrières, 100 potelets pour 8 000 €, 15000 tables et bancs, 6000 caninettes et poubelles de ville **demande au BP 2017 de 39 000 euros.**
172245	Barnums 2017	Tentes pour les associations **demande au BP 2017 de 10 000 euros.**
172245	Acquisitions foncières alignement	alignement trottoir propriété Mr Geiser **demande au BP 2017 de 10 000 euros.**
172245	Matériel véhicules 2017	master bat 25000 €, piaggio 15000 €, microtracteur 30000 € ; *La commission demande qu'une présentation du parc*
172245	Outillage service voirie 2017	*matériel soit effectuée lors d'une prochaine commission travaux.* **Demande au BP 2017 de 70 000 euros.**

		Récurrent. **demande au BP 2017 de 2 000 euros.**
172245	Raccordement zone U à Erdf 2017	Récurrent **demande au BP 2017 de 10 000 euros.**
172246	Élargissement carrefour Parozet	Présentation du dossier élaboré par le Bureau d'étude DYNAMIC CONCEPT ; des améliorations doivent être apportées par celui-ci. Sera revu lors d'une prochaine commission.
172246	Chicane chemin de Parozet	Amélioration des conditions de croisement des véhicules **Demande au BP 2017 de 5 000 euros.**
172247	plantation programme annuel 2017	**Demande au BP 2017 de 30 000 euros.**
172248	Remplacement éclairage Clavières d'Englane 1 et 2	Devis Salendre 0185686 du 16 juin. À imputer sur 221021 pour faire octobre 2016. **Demande au BP 2017 de 9 000 euros.**
172248	Renforcement éclairage les Combes	Devis Salendre 0185688 du 17 juin **Demande au BP 2017 de 11 500 euros.**
172248	Remplacement luminaires Chemin des Rosiers	Devis 0185696 28 juin ; A imputer sur 221021 pour faire octobre 2016 **Demande au BP 2017 de 2 500 euros.**
172248	Remplacement éclairage cassé devant entrée parc des Cèdres	Devis Salendre dispo ; assurance : expertise réalisée **Demande au BP 2017 de 3 000 euros.**
172248	Chenaillette bornes vandalisées	Devis 0185612a du 8 février 2016 ; changement de 2 luminaires par un seul dans la descente de la Chenaillette à faire pour 2 274 € TTC (hapiled comatelec 34 w leds). **demande au BP 2017 de 2 500 euros.**
172249	Chemin des Galas (changer le libellé par « chemin de la Vie d'Estaing »)	Ravinement le long de la rue par l'écoulement des eaux pluviales ; renforcement du bas-côté. Devis 2 593.44 € TTC du 20 septembre 2016. **Demande au BP 2017 de 3 000 euros.**
172249	Chemin des Galas et Vie d'Estaing (changer le libellé par « chemin des Galas »)	Les écoulements d'eaux pluviales sont parfois très importants. Il n'y a pas de réseau pluvial. Risque de gel en hiver ; ravinements aux entrées des maisons. Demande de devis à Eiffage suite à visite sur place : • en partie haute, curage de fossé, pose d'un drain et cunettes pour 10 814.22 € TTC. • reprise du chemin des Galas et pose d'un réseau pluvial sur 235 ml pour 64 280.34 € TTC • estimation des services pour un bassin d'orage en partie basse avant rejet 50 000 € TTC total projet : 125 000 € TTC pour travaux seuls (hors MOE, aléas et divers). proposition pour BP 2017. Moe à retenir sur base de 100 000 € HT de travaux avec création d'un bassin

		d'orage avant rejet dans la rue Léone de Joinville ; demande d'inscription au budget de 15 000 € TTC pour MOE ; étude en 2017 ; travaux en 2018 ? **Demande au BP 2017 de 15 000 euros pour études en 2017**
172249	Trop plein fontaine des Galas (à supprimer)	Revient régulièrement ; gel ; sera traité ci-dessus ; même problème… **Pas de demande au BP 2017.**
172250	Impasse de la Bédière	Devis du 21 avril 2016 Eiffage. **Demande au BP 2017 de 12 500 euros.**
172250	Rue Jean Perrier	Courriel riverain ; devis Eiffage du 8/7/2016 **Demande au BP 2017 de 5 200 euros.**
172250	Rue de l'Horloge purges et enrobés	Avis commission; devis remis par Eiffage. **Demande au BP 2017 de 7 000 euros.**
172250	Centre de Tougin enrobés hors service	Suite des travaux 2016 **Demande au BP 2017 de 40 000 euros.**
172250	Chemin de la Noyelle	Devis remis par Eiffage ; **Demande au BP 2017 de 10 000 euros.**
172250	Rue des Abattoirs devant sortie du Clos Abeilles	Devis remis par Eiffage ; commission **Demande au BP 2017 de 8 200 euros.**
172250	Reprise du trottoir du Clos des Abeilles	Devis remis par Eiffage ; commission **demande au BP 2017 de 15 600 euros**
172250	Trop plein fontaine de l'Emboussoir	Revient régulièrement ; gel ; estimation ST ; devis à faire **demande au BP 2017 de 7 500 euros.**
172250	Retournement en bout de la rue du Mont Blanc et contour silo bois au Turet	estimation ST ; **Demande au BP 2017 de 10 000 euros.**
172251	Borne électrique pour le marché	Devis reçu par Salendre pour 10 527.60 € (besoin de 43 ml de réseau ; la borne elle seule coûte 2 635 € HT) **Demande au BP 2017 de 11 000 euros.**
172251	Borne eau pour le marché	Devis Sogedo du 10/03/2016 c13/528000/761 **Demande au BP 2017 de 4 000 euros**
173001	Rivières	Faire point avec responsable du dossier.
173002	Rivières	Point avec responsable du dossier.
173004	Passe à poisson Journans ; blocage des berges par enrochements	Enrochement des berges de la passe à poisson du Journans ; accès difficile ; estimation ST **Demande au BP 2017 de 15 000 euros.**
180021	École Perdtemps accessibilité	Travaux terminés Total opération 956 000 euros TTC (primaire 70%) Subventions à percevoir : 111 665 € pour primaire le 7/10/2014 DETR référence 12493 ; 80 371€ par le Conseil Départemental de l'Ain le 14/9/2015 référence 11813.

180026	Façades école Perdtemps	travaux terminés
180026	Maternelle Perdtemps peintures	en cours
180026	Maternelle Perdtemps fenêtres couloir	Demande de la Directrice **Demande au BP 2017 de 15 000 euros.**
180026	Maternelle Perdtemps régulation chauffage	Demande de Dalkia. **Demande au BP 2017 de 10 000 euros.**
180027	**Chaudière Perdtemps élémentaire remplacement (DM3)**	Chaudière ancienne ; problèmes de fumées relevées par DALKIA. à faire dès début octobre. Les services proposent de retenir CETBI ; Bureau d'étude fluide ; qui a fait une offre le 29 août suite à visite sur place pour EP / AVP / PRO / DCE et ACT pour 4 140 € TTC soit 8% du coût global de l'équipement. La mise en concurrence est nécessaire au regard du montant des travaux et du besoin de prescrire la nature des travaux à réaliser. En attente du DCE pour consultation courant octobre 2016. Inscription en DM3 de 50 000 euros.
180028	Ventilation Perdtemps élémentaire	Demande du personnel VMC. **Demande au BP 2017 de 5 000 euros.**
184037	Mairie annexe services techniques	Climatisation en place ; Subventions à percevoir ; DETR attribution le 21/10/2013 ; 25 620 euros perçus en 02/2014 ; solde 34 380 € à percevoir.
184044	Mairie vidéo salle du Conseil	A revoir
184045	**Bodet booky (DM3)**	Produit Bodet ; contrôle d'accès via internet ; transfert keepset vers booky ; 50 000 euros au BP 2016 Reste à faire suite réunion du 26/9 : • bloc mairie (mairie, salle des fêtes et annexe) en lien avec les travaux en cours • parking des cèdres : il faut organiser l'intervention sur deux jours fin novembre ; • raccordement salle du souvenir à la FO à faire pour équiper le site ; Formation à organiser pour 5 agents afin que chaque agent puisse intervenir sur tous les bâtiments équipés. Objectifs : transferts terminés fin novembre. Les badges distribués sur les sites nouvellement équipés sont en mode pass à programmer ultérieurement. 10 000 euros inscrits en DM3 en complément des crédits ouverts

184048	Photocopieur CTM	Pris sur budget informatique 2016 / 2017
185021	Accessibilité de la piscine	Mise en accessibilité de la piscine aux personnes à mobilité réduite. Quelques travaux à terminer ; Appareillage à poser et pédiluve à reprendre. subventions à solder : FSIPL attribution de 22 917 € le 20/06/2016 courrier 9475 proposition SL acquisition fauteuil 1 860 € TTC
		avis favorable de la commission
185022	Matériel piscine 2016	Récurrent
185023	Matériel piscine 2017	Récurrent **Demande au BP 2017 de 2 000 euros.**
189023	Préau Vertes Campagnes maternelle	Installation d'un préau dans la cour maternelle des Vertes Campagnes Subventions : demande formulée au Conseil Départemental de l'Ain (référence 118112) au titre de la DT 2017 ; pas encore de réponse. **Demande au BP 2017 de 91 000 euros.**
189023	Porte maternelle classe 6 Vertes Campagnes	Devis entreprise Court. **Demande au BP 2017 de 6 000 euros.**
206025	Anciens ateliers municipaux	Salle du souvenir, locaux PGPA, toiture, façades et abords du bâtiment - travaux terminés. Quelques problèmes avec entreprises Gontard Foraz pour les planchers R+2 suite écoulement condensats clim sur planchers bois et avec entreprise ABC Construction pour tablettes de fenêtres peintures ; en cours avec appui de l'architecte. Enrobés devant entrée salle du souvenir 3 371 € TTC demandé en BP au 206031; Pose d'un caillebotis par les ST dans la foulée.
206027	**Espace Perdtemps (45000 city, 10000 jeux enfants, 3 travées translucides 15000, table ping –pong 1600) (DM3)**	Panneaux translucides en octobre 2016 : entreprise retenue EDA. 10 000 euros inscrits en DM3 pour insuffisance de crédits.
206028	**Espace Perdtemps (podium 35000, bancs 1500, tables 3000) (DM3)**	En DM3, inscription de 3 000 euros pour barrières Courchevel.
206029	Motorisation portail	En cours avec Entreprise Gontard ; fonctionnement à bien préciser.
206030	Façades boulodrome	Travaux terminés ; Entreprise Bonglet doit terminer la sous face du toit côté Alpes.

206030	**Boulodrome, cellule, gouttières, sous compteur gaz(DM3)**	Reprise des gouttières, et installation d'un sous-compteur gaz pour mieux comptabiliser les consommations gaz du boulodrome. Demande en DM3 de 11 000 euros.
206031	Enrobés devant salle du souvenir	Devis remis par Eiffage **Demande au BP 2017 de 3 400 euros.**
206031	Clôture tennis Perdtemps	Clôtures très abimée ; estimation sur devis **Demande au BP 2017 de 20 000 euros.**
206031	Salle du souvenir chaises	Chaises pour la salle (avec protection). **Demande au BP 2017 de 5 000 euros.**
206031	Ilots espaces verts sur esplanade et plantations	Projet à préciser par Remi Antoine. **demande au BP 2017 de 50 000 euros.**
208008	Centre sportif du Turet	Ademe et région (400 000 € en global ; reste 40 000 € attente rapport Hélianthe) ; Présentation du bilan de l'étude le mardi 11 octobre à 10h00. RÉGION : Versement 180 000 € janvier 2016 soldé ; validation versement par Mr Bléaut le 20 septembre mais pas sur le bon gestionnaire. ADEME : téléphone le 08/09/16 avance le 14/9/12 de 26 696.55 € + versement inter le 31/03/16 de 128 685.05 € et reste solde à percevoir 39 581.40 € avant mars 2017. procédure assurances en cours ; expertise effectuée vendredi 2 sept à 15h30 sur place
208009	Tennis du Turet protection des radiants	Terminé.
208010	Bus de régulation réseau chaleur Turet	Demande Dalkia pour communication inter site réseau de chaleur via un câble dédié (bus). **Demande au BP 2017 de 4 000 euros.**
208010	Brûleur gaz Turet	Électrovanne sans garantie **demande au BP 2017 de 2 400 euros**
209014	Extérieurs MJC et remplacement cheminée de la chaudière	Projet demandé: traitement des extérieurs, imperméabilisation des pierres, remplacement de la baie vitrée arrière yc brises soleil ; attention toiture et conséquence sur réha intérieure? Estimations des services très aléatoires ; proposition de retenir un MOE au BP 2017 pour une proposition travaux lors du BS 2017. **Demande au BP 2017 de 30 000 euros.**
216006	Visitation	Terminé.
216009	Fenêtres Visitation	Changement et réparations de fenêtres dans les appartements communaux Devis à finaliser avec Entreprise Tavernier ; il faut faire les visites dans chaque appartement
		La Commission demande que les petits bois soient installés sur les fenêtres. A voir avec Entreprise.

216010	Régulation chaudière Visitation	Demande Dalkia **Demande au BP 2017 de 10 000 euros.**
218000	appartement Usiniers	travaux en régie : éléments remis à la compta 20 300 euros de MOE
221021	Eclairage du chemin de Parozet	Selon devis Salendre du 16 juin 2016 numéro 0185687 ; à engager sur travaux école de Parozet 221 021
221025	**Acquisition Parozet (DM3)**	Acte signé ; en DM3, demande de 7 789.36 euros de compléments de crédits pour l'acquisition de l'emplacement réservé près de l'école de Parozet.
222005	Église pierres suite SIRADEX	Fait suite étude SIRADEX (pierres façades, rosace, infiltration, couvertures). **Demande au BP 2017 de 70 000 euros.**
223013	Jeu parc des Cèdres	Terminé ; facture entreprise COSEC payée le 7/7/2016.
223013	Éclairage public du parc des Cèdres 2016	Sur budget 2016 : 11 lampes HAPILED pour 9 100 € TTC devis 01 854 93 ; à engager
223014	Démolition du mur au parc des Cèdres en // voie ferrée	Le mur est très dégradé et potentiellement dangereux Proposition : démolition du mur et remplacement par clôture une de type Gantois ou similaire h 1.80 ; lg 100 ml estimation des services 50 000 € TTC ; fera l'objet d'une consultation. **Demande au BP 2017 de 50 000 euros.**
226009	Aménagement cimetière	Agrandissement, clôture et haies, colombarium et cheminements ; mise en accessibilité PMR MOE atelier paysager ; DCE prêt ; enquête publique en cours ; commissaire enquêteur désigné le 23/9 ; Claude Rossignol. Travaux réalisables au printemps 2017. **Demande au BP 2017 de 300 000 euros.**
230011	Bâtiment associatif Étude	En attente devis B Vuilmet architecte suite à visite sur place.
230013	Travaux camping 2016	Balisage lumineux terminé pour 7800 € TTC.
232001	Climatisation appartement locaux infirmières au Patio	Travaux terminés
234018	Couverture ascenseur musique	A faire.
234020	**Façade école de musique et bibliothèque (DM3)**	Travaux terminés En DM3 20 000 euros inscrits pour reprises étanchéité

234020	**Fenêtres bibliothèque (DM3)**	6 fenêtres neuves et réparation de 11 fenêtres dans l'appartement : devis 8 546 € TTC entreprise Tavernier commande à confirmer après analyse des offres. En DM3 3 600 euros inscrits pour reprises étanchéité
234020	Reprise escalier // ascenseur bibliothèque école de musique	Devis Gallia 6612 le 4 août 2016. **Demande au BP 2017 de 7 000 euros.**
234020	Régulation chauffage école de musique et bibliothèque	demande Dalkia. **Demande au BP 2017 de 5 000 euros**
234021	Étude faisabilité appartement bibliothèque	A faire.
240000	**Étude bat Orange (DM3)**	490 000 euros en DM3 pour acquisition du bâtiment ; cf. CM
242017	Clôtures Chauvilly	Remplacement un chauffe-eau a été fait sur ce programme ; à basculer sur 242018 ; clôtures à l'automne ; entreprise retenue.
242018	**Chauffe-eau Chauvilly (DM 3)**	Deux chauffes eau hors services en 2016. DM3, inscription de 10 000 euros pour changement du deuxième chauffe-eau (gaz côté club house, électrique côté Oudar).
242019	Etude chauvilly	En attente des demandes des utilisateurs du site. **Demande au BP 2017 de 5 000 euros.**
275008	La remise	Subventions à solder arrêté attribution le 17 novembre 2014 réserve parlementaire ; en cours avec SD au 24/8 en attente copie des factures.
275009	Bardages bois la remise	Terminé ; engagement à solder?
276004	Fenêtres Sous-Préfecture	18 fenêtres à remplacer Entreprise Condevaux retenue pour 16 159.20 € TTC.
322000	Ferme Crochat ; aménagement de logement	Proposition : retenir un architecte en 2017 pour une mission complète sur une base à préciser. **Demande au BP 2017 de 26 000 euros.**
456211	Mandat collège 2011	53340 versé fin juillet 2015 à commune. Reste 2851 € à payer par collège. Courriel du 28 septembre 2015.
456214	Mandat collège 2014	A solder avec le Conseil Départemental de l'Ain.
503028	**Matériel véhicules 2016 (DM3)**	Budget 2016 : 67 500 € pour : vl electro 15000 €, vl resp bat 10000 €, piaggio 15000 €, fourgon menuisier 25000 €, petit mat bat 2500 € ; proposition réalisé 2016 : 79 500 € pour vl electro 12 000 €, vl resp bat 10 000, **tracteur en panne 31000 € à la place fourgon,** vl adst 12000, vl electricien 12000 € à la place piaggio (consultation vl en cours) et 2500 € pour petit matériel bat; Donc, besoin en BS de 20 333 soit 12 000 € (différentiel entre 67 500 € et 79 500 €) DM3 ; inscription de 12 000 euros pour insuffisance de crédits

503029	Outillage espaces verts 2016	Récurrent
503030	outillage espaces verts 2017	Récurrent **Demande au BP 2017 de 2 500 euros.**
503031	Outillage service bât 2017	Récurrent **Demande au BP 2017 de 2 500 euros.**
503031	Trame bâtiment relais	Construction d'une trame au « bâtiment relais » pour accueillir 4 entreprises. 600 000 € TTC au BP 16 subvention : • Conseil Départemental de l'Ain au titre de la DT pour 125 520 € attribution le 20/12/2015 référence 4732 ; • FSIPL le 20/06/2016 pour 109 625 € ; Architecte P Vachetta DCE en octobre 2016. Dépôt de permis de construire effectué
504015	Aménagement MJD Étude	Création d'un plateau au R+2, appartements au R+3, toitures et façades. Proposition : architecte mission complète au titre du BP 2017 ; **Demande au BP 2017 de 40 000 euros.**
504016	Police municipale bac à graisse	En attente devis Desbiolles
512008	Vidéo 2016	Étude en cours BE Thevenet ; en attente du rendu
512009	Véhicule PM 2016	août 2016 : consultation en cours
512010	Vidéo 2017	Estimation service pour déploiement suite étude **Demande au BP 2017 de 50 000 euros.**
516006	**Bungalows Libellules (DM3)**	Mise à disposition de locaux pour l'association de quartier « Les Libellules » en substitution des locaux Derde prochainement démolis. La CCPG va débuter les recherches amiantes à Derde le lundi 10 octobre 2016. Les Libellules seront déplacées à cette date. Ils pourront disposer de la buvette du Turet du 10/10 au 2/11. le 2/11, livraison de la structure modulaire composée de 3 salles et d'un bloc sanitaire. *présentation d'une insertion sur le site et du plan à la commission* DM3 : 10 000 euros ont été inscrits pour compléments de crédits Demande à Semcoda d'un passage dans la clôture ; avis favorable ; en attente autorisation
520000	Mise en accessibilité PMR 13 bâts communaux 2016	Architecte Kori ; en cours pour 15 bâtiments (intégration de 2 locaux en sus à la mission de base) ; sera revu lors de la commission accessibilité. DCE en novembre 2016
520000	Mise en accessibilité PMR 13 bâts communaux 2017	Suite 2016 **Demande au BP 2017 de 120 000 euros.**

521000	Terrains centre-ville	Terrain Mr Gavaggio ; acte signé.
XXXXXX	Mur ancien hôtel du Parc	Mur en mauvais état ; traitement des fissures, peintures et végétalisation du mur? Revoir les propriétés…
XXXXXX	Maternelle Vertes Campagnes	Changement 4 lavabos ; demande de la direction maternelle ; 2 ont déjà été changés cet été. A revoir sur place
XXXXXX	Sono mairie demande du service	Devis ER

Point sur travaux sur le marché à bons de commande voirie 2016 ;
Travaux à faire ou en cours

- Rue des Abattoirs 12 ml barrières à poser pour 835.20 € TTC par Eiffage
- Espace Perdtemps, bassin d'orage, bordures et reprises trottoirs suite à pose des barrières : 2 205.84 € TTC (octobre)
- Parking Creux du Loup marquage peinture pour 224.40 €
- Parking des Vertes Campagnes bicouches pour 1 117.50 €
- Marquage PMR ensemble commune
- Marquage pistes cyclables ensemble de la Commune

Devis en attente (en complément tableau ci-dessus…) :

- École Perdtemps enrobés cour maternelle reprise, accès école primaire et tacon devant entrée maternelle ; Eiffage.

Ordures ménagères et tri :
Problèmes recensés :

- 3 bacs de tris ont été posés à Château Gagneur sur le domaine public ; fait suite à réunion sur place avec Foncia CCPG et copropriété. Foncia assure l'entretien de ses équipements OM et tri à ses frais.
- Bas de la Folatière zone de tri agrandie. Demande de cloches neuves au SIDEFAGE effectuée.
- tri gare abords souvent sales
- Intermarché abords sales
- Novéo route de Pitegny ; difficile ; abords sales ; présence de cartons volumineux
- Maintenance ECOLLECT commandée pour remettre en service le tri centre-ville (église, appétit, reverchon)

Demandes de la Commission
Monsieur Amiotte demande l'état d'avancement de la numérotation du lotissement des Fontaines ?

Monsieur Danguy signale :

- la vitesse excessive en bas de la route de Pitegny ; présence de familles ; demande de ralentisseurs
- le manque de visibilité en sortie de lotissement pour installation d'un miroir. Monsieur Pellé précise que les miroirs ne sont pas autorisés.

15. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 15 SEPTEMBRE 2016

1/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement compte tenu des modifications proposées sera équilibrée à : 18 652 761.98 € (17 377 961.98 € +1 272 475.00 €)

➢ *DÉPENSES :*

Un certain nombre de modifications portent sur des réductions de crédits :

- *16 : Remboursement emprunt* *-10 000.00 €*
- *23 : Avances aux entreprises sur un marché, elles sont réglées directement dans le programme, elles n'ont donc pas à être prévues dans les opérations non affectées* *-58 366.21€*
- *184043 : Matériel 2015 mairie : terminé* *-27 948.15 €*
- *184045 : Matériel 2016 : il était prévu de lancer une consultation pour renouveler logiciel RH, celle-ci n'a pas été engagée :* *-40 000.00 €*
- *184046 : TBI nous avions prévu 70 000 €* *-10 000.00 €*
- *172191 : Acquisition terrain : acquisition des terrains au bord du Journans* *- 110 000.00 €*

D'autres sur des lancements d'opérations nouvelles :

- *172203 : Skate Parc :* *350 000.00 €*
- *172233 : Confortement Avenue Francis BLANCHARD* *100 000.00 €*
- *172234 : Trottoirs avenue des Tilleuls à hauteur du monument aux morts* *50 000.00 €*
- *180027 : Chaudière à l'école Perdtemps* *50 000.00 €*
- *240000 : Acquisition du bâtiment Orange (explication dans le dossier concernant cette affaire à l'OJ)* *490 000.00 €*
- *172225 : Acquisition d'un terrain permettant d'améliorer la qualité de la voie rue de l'Oudar* *+ 5 000.00 €*
- *184044 : Changement de standard téléphonique* *+15 000.00 €*
- *184047 : Acquisition de mobilier scolaire pour satisfaire à l'ouverture éventuelle de classes* *+ 4 000.00 €*
- *206028 : Acquisitions de barrières supplémentaires « type Courchevel »* *3 000.00 €*
- *242018 : Changement chauffe-eau vestiaires* *10 000.00 €*

Des compléments de crédits pour certaines opérations :

- *516006 : Déplacement bâtiment Derde* *10 000.00 €*
- *221025 : Complément de crédits pour l'acquisition de l'emplacement réservé près de l'école Parozet* *+ 7 789.36 €*

- *172214 : Rue du Commerce, dépassement des crédits prévus (installation plots d'éclairage)* *+32 000.00 €*
- *172222 : Plantations d'arbres av. des Tilleuls, (utilisation crédits prévus pour pose coussin lyonnais)* *+10 000.00 €*
- *184045 : Ajout pour logiciel gestion des accès* *10 000.00 €*
- *206027 : Panneaux façade Perdtemps, insuffisance de crédits* *10 000.00 €*
- *206030 : Façades boulodrome, insuffisance de crédits* *11 000.00 €*
- *503028 : Insuffisance de crédits pour acquisitions véhicules* *12 000.00 €*
- *234020 : Reprise étanchéité et fenêtre appartement toit ascenseur* *31 000.00 €*
- *172186 : Mur Gambetta* *6 000.00 €*

Le reste des crédits disponibles, 312 000 €, étant affectés à l'extension de l'école Parozet.

➢ *RECETTES :*

Les modifications portent :

- *sur le transfert en investissement des crédits dégagés et des recettes supplémentaires de fonctionnement,*
- *outre le changement d'imputation du FCTVA, le montant de celui-ci est augmenté de 50 000 € au vu de l'état transmis aux services de l'État,*
- *l'inscription des différentes subventions notifiées depuis la dernière décision budgétaire :*
  - ✓ *subvention État pour skate parc, accessibilité piscine et extension école,*
  - ✓ *subvention Département pour pistes cyclables,*
  - ✓ *subvention et prêt CAF sans intérêt pour centre de loisirs.*

Virement de la section de fonctionnement : 498 675.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement est équilibrée à 20 576 024.89 € (20 469 024.89 € + 107 000.00 €)

➢ *DÉPENSES :*

Nous avions relevé, lors du vote du CA 2015, que les services avaient tendance à se ménager des marges importantes lors de l'établissement des prévisions.

Ceux-ci ont donc été appelés à réduire ces marges, c'est ainsi 228 000€ qui sont retirés en dépenses.

Ajustement des frais financiers en fonction des évolutions de taux -60 000.00 €

Par ailleurs nous réduisons la participation de la Commune au budget ZA de 106 000.00 € puisqu'une subvention de l'État nous a été notifiée pour 106 000.00 €.

L'ensemble des réductions de crédits en dépenses et les recettes supplémentaires ci-dessous nous permettent de transférer en investissement 498 675,00 €.

Nous prévoyons un crédit supplémentaire de 25 €/élève pour les 4 établissements ayant connus des augmentations d'effectifs conséquentes : École Parozet élémentaire, Perdtemps maternelle et élémentaire, Vertes Campagnes maternelle, soit +2 325.00 €.

- *RECETTES :*

Nous inscrirons la quote-part due par la Commune de DIVONNE pour l'acquisition des terrains du SDIS, 107 000.00 €.

2/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ZA 2016

Depuis le vote du BS, la Commune a reçu la notification d'une aide de l'État de 106 000.00 € sur le fond de soutien aux interventions des collectivités locales.

Ceci nous permet de réduire d'autant le montant de la participation communale, qui était au stade du BS fixée à 593 827.06 €

Madame FORSTMANN : « Je regrette de ne pas avoir les documents au préalable pour pouvoir les examiner. »

Monsieur le Maire : « nous vous adresserons désormais la liste des travaux que nous soumettons à votre réflexion, lors de cette commission de préparation. »

3/ AUTORISATION DE PROGRAMME PAROZET

Le 2 mars 2015, le Conseil Municipal a mis en place une autorisation de programme pour l'école Parozet et modifié le budget pour permettre à Monsieur le Maire de signer le marché de maitrise d'œuvre à intervenir.

Cette autorisation de programme a été modifiée à plusieurs reprises pour tenir compte de la mise en œuvre des travaux et de la disponibilité financière.

Le budget prévisionnel estimé pour ce projet est de 8 640 000 €.

Actuellement cette somme n'est pas disponible en totalité sur l'exercice budgétaire.

Le 4 mai 2016, lors du vote du BS, l'autorisation de programme avait été définie comme suit :

Les travaux seront réalisés sur les exercices 2016-2017-2018 -2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
crédits de paiement prévisionnels	238 760 €	3 403 905 €	3 236 095 €	1 761 241 €		8 640 001 €
recettes prévisionnelles						
fond propre	238 760 €	3 403 905 €				3 642 665 €
emprunt			477 781 €	885 113 €		1 362 894 €
subvention			432 372 €	876 128 €		1 308 500 €
PUP			2 325 942 €			2 325 942 €
	238 760 €	3 403 905 €	3 236 095 €	1 761 241 €		8 640 001 €

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable jusqu'à son annulation, sans limitation de durée et peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il vous est donc proposé de modifier l'autorisation de programme pour la construction de l'école PAROZET, étant précisé que la TVA est préfinancée sur les fonds libres.

- Proposition de modification :

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
crédits de paiement prévisionnels	238 760 €	4 929 622 €	0 €	3 290 619 €	181000	8 640 001 €
recettes prévisionnelles						
fond propre	238 760 €	4 427 822 €		7 000 €		4 673 582 €
emprunt		61900		1 300 994 €		1 362 894 €
subvention		439900		150 000 €		589 900 €
PUP				1832625	181000	2 013 625 €
	238 760 €	4 929 622 €	0 €	3 290 619 €	181 000 €	8 640 001 €

4/ TRAVAUX BUDGET 2017

Cadre budgétaire *:*

Budget fonctionnement : au vu des demandes des services remises à ce jour et des estimations pour les services ne les ayant pas finalisées, le montant des disponibilités issues de la section de fonctionnement devraient s'établir à 2.760M€ (2.165 au BP 2016). Le montant des recettes de fonctionnement est déterminé avec les éléments suivants :

- Produit fiscalité +3% et déduction de 110 000 € pour transfert de la compétence tourisme,
- Diminution de DGF 10% (dans l'attente de plus de lisibilité des annonces aux maires),
- CFG au montant perçu en 2016 :3 580 000 €.

La consigne a été donnée aux services d'être plus modérés dans leurs demandes de crédits suite aux remarques de la commission des finances lors de l'examen du CA 2015 portant sur les prévisions excessives au chapitre 011 et 012 par rapport aux réalisés 600 000 € au total. Ceci permettant de dégager des moyens supplémentaires pour l'investissement (200 000 €) ; il est possible de faire plus, je pense que l'on peut gagner 200 000 €.

Les recettes sont supérieures d'environ 400 000 €.

Disponibilité pour l'investissement :

Les fonds dégagés de la section fonctionnement doivent couvrir le rembours du capital des emprunts 1M€, ce qui est assuré, il reste 1.760M€, auxquels, il faut ajouter :

- FCTVA : A ce jour le montant des travaux réalisés mandatés et des engagements donnant lieu en 2017 au versement de FCTVA s'élèvent à 4 122 083€ (30/8). Les travaux de l'école Parozet n'étant pas engagés mais l'on a estimé que ceux-ci pourraient être réglés à hauteur de 1M€ fin 2016 ; ceci donnerait lieu à 780 000 € de recettes.
- Amortissement : 450 000 €
- Taxe d'aménagement pour laquelle nous n'avons pas la moindre prévision (150 000 €)

Le montant disponible pour les investissements en 2017 est donc de 2 990 000 €.

Dans la liste des travaux qui vous est soumise ; le montant proposé s'élève à 2 799 000 €.

Monsieur le Maire précise que les montants financiers liés aux transferts de compétence seront examinés par la commission de transfert, en l'état actuel rien n'est arrêté au niveau de ces montants, que ceci concerne la compétence tourisme ou les zones artisanales, en dehors du fait que les compétences seront transférées au 1 janvier 2017.

Autre dossier en cours, la CCPG va engager des négociations pour récupérer la compétence transport au près du département.

Actuellement une réflexion est engagée sur la mise en place d'une fiscalité professionnelle unique, plusieurs scénarios sont possibles : application à l'ensemble du territoire ou uniquement sur les ZA. L'adoption d'une fiscalité unique présente un intérêt financier dans la mesure où la CCPG bénéficierait des dotations incitatives de l'État qui permettrait d'éviter une hausse des impôts.

Cette mise en place nécessite le rapprochement des taux communaux qui sont différents les uns des autres vers le taux médian résultant de ces différents taux.

Celui-ci s'effectue sur 5 ans.

Là encore la commission des transferts établit le bilan des charges et des produits et détermine, le cas échéant le reversement qui peut être effectué vers les Communes.

L'institution de cette fiscalité est soumise à l'approbation des Communes, la décision est prise à la majorité qualifiée.

Quand nous aurons plus d'éléments de la part de CCPG sur ces points, nous organiserons une séance en commission.

Augmentation des dépenses de la Commune : il faut tendre vers 2% pour les frais de personnel et 1% pour les dépenses à caractère général, bien que nous ne maitrisions pas certains coûts et aléas.

Certes des efforts sur certains postes ont été gelés et des compétences nécessaires au fonctionnement de la Commune ne sont pas présentes dans les employés.

Monsieur BLÉAUT souligne que le blocage des postes ou la réduction des dépenses de personnel ont des répercussions sur les dépenses à caractère général, donc que l'économie faite n'est pas nette.

Monsieur DUBOUT demande si les évolutions sont bien mesurées sur le réalisé.

Monsieur BLÉAUT répond que bien sûr nous l'avons sinon ça n'aurait aucun sens. Mais il faut quand même que le prévisionnel tienne compte de ce réalisé et que nous n'ayons pas, comme relevé au CA, des prévisions supérieures de 10% ou 15% au réalisé pour mémoire 600 000 € en 2015. Car au final, ces 600 000 € mobilisés sont inutilisables pour l'investissement. Il faut savoir que si l'on inscrit un emprunt dans le budget, étant donné les conditions des banques, nous sommes dans l'obligation de le réaliser. Il est donc très préjudiciable pour la dette de faire des prévisions excessives.

Monsieur JUILLARD demande ce qu'il en est de la voie verte ?

Monsieur le Maire informe que la Commune n'a toujours aucune réponse de la part de RFF. De toute façon nous avons un programme de 800 000 € sur les voies cyclables, on ne peut financièrement réalisés les 2.

Monsieur DUBOUT demande ce qui a été prévu pour les écoles en 2017.

Monsieur le Maire : nous avons une réserve de mobilier et encore des possibilités de classe aux Vertes Campagnes et à Parozet ; nous devrions avoir, si les travaux se déroulent normalement des salles de classe, livrées à Parozet en septembre. Les plus gros programmes immobiliers étant achevés, nous ne devrions pas avoir de problème à court terme.

Après présentation des différents travaux envisagés, la commission propose de retenir les travaux figurant dans le tableau annexé à la présente pour un montant de *2 793 000 €.*

16. QUESTIONS DIVERSES

► Lecture des décisions :

- Gex'L en musique 10 septembre 2016 – contrat de cession de droits de représentation du concert « L'appel du 5 » - association « Les Carnibals »,
- Réfection des façades de l'école Perdtemps et de l'ancienne prison – maîtrise d'œuvre – acte d'engagement – Atelier du Triangle,
- Marché d'entretien de six voiries – acte d'engagement – Société Eiffage,
- Mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure – aménagement de la route de Pitegny et d'un trottoir rue de Gex-la-Ville – acte d'engagement – BET CIERA,
- Mission de contrôle technique pour 140 m² de construction modulaire « Les Libellules » - acte d'engagement – QUALICONSULT,
- Gex'L en musique 10 septembre 2016 – contrat d'engagement « ULTIMA RATIO » - Société GVA PROSTUDIOS
- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'implantation d'un skate park et d'un city stade – acte d'engagement – ATELIER MV
- Réhabilitation des façades de l'école Perdtemps et de la bibliothèque – Lot 7 – sous-traitance RDV ÉTANCHÉITÉ
- Déplacement et ajout de constructions modulaires « Les Libellules » - Lot n°1 : constructions modulaires – acte d'engagement – Entreprise MCM,
- Déplacement et ajout de constructions modulaires « Les Libellules » - Lot n°4 : électricité – acte d'engagement – Entreprise ALPEDRELEC,
- Déplacement et ajout de constructions modulaires « Les Libellules » - Lot n°2 : VRD gros œuvre – acte d'engagement – Entreprise ROUX TP,
- Déplacement et ajout de constructions modulaires « Les Libellules » - Lot n°3 : serrurerie – acte d'engagement – entreprise DE SA

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au :

➢ **LUNDI 7 NOVEMBRE 2016 à 18 H 30**

La séance est levée à 20 h.

La Secrétaire de Séance,
Madeleine HUMBERT

Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX
01170